

## Bitcoin, monnaie interdite ?

# *Pas vraiment*

## *Les cryptos prennent de plus en plus leurs marques au Maroc*

*Atelier sur les lois encadrant le travail parlementaire organisé par le Groupe socialiste*  
Abderrahim Chahid : *La formation est d'un apport particulièrement précieux pour les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions*



Page 2

Des pays latino-américains saluent les efforts du Maroc pour une solution politique à la question du Sahara marocain



Page 6

L'accès à l'enseignement supérieur, une épreuve désespérément rude pour les réfugiés  
*Trop petite initiative signée de l'UpM*

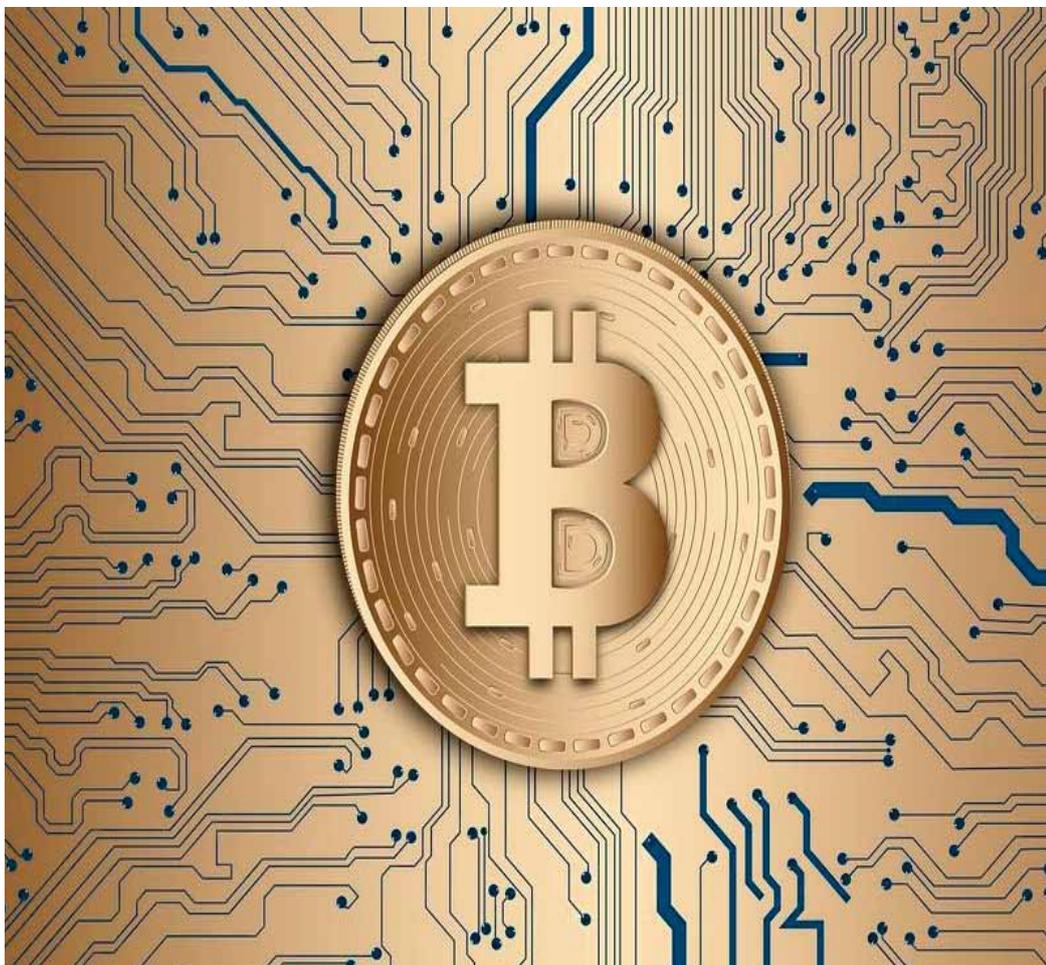


Page 2

Douaa Serhir : *J'aime rêver surtout quand il est possible de réaliser ses rêves*



Page 12



Lire dossier en pages 2-3-4

*Atelier sur les lois encadrant le travail parlementaire organisé par le Groupe socialiste*

## Abderrahim Chahid : La formation est d'un apport particulièrement précieux pour les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions

# Actualité

Dans le cadre des préparatifs pour la rentrée parlementaire, qui coïncide avec les débats sur le PLF 2022, le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a organisé dimanche dernier au siège de la Chambre un atelier sur les lois encadrant le travail parlementaire et la procédure de la législation financière.

Au début de cet atelier, Abderrahim Chahid, président du Groupe socialiste, a souligné dans son allocution que cette réunion revêt une importance primordiale, car elle constitue une occasion propice pour s'enquérir des bases organisationnelle, juridique et constitutionnelle du travail parlementaire, et ce en vue d'accomplir les tâches qui incombent au Groupe socialiste à la Chambre des représentants en tant que groupe parlementaire d'opposition.

Dans ce sens, le président du Groupe socialiste a ajouté que l'importance de cet atelier réside dans le fait qu'il permet de comprendre les mécanismes de contrôle et de législation parlementaires, en plus de préparer l'examen et le vote du PLF 2022, ainsi que l'organisation d'un atelier sur le fonctionnement interne du Groupe socialiste à la Chambre des représentants.

En outre, Abderrahim Chahid a estimé que la formation en général, qu'elle soit politique, juridique ou administrative, joue un rôle majeur car elle aide les parlementaires à exercer pleinement leurs fonctions parlementaires.

Au cours de cette journée d'étude, et après avoir écouté des exposés relatifs à l'institution législative, ses fonctions et ses



prérogatives, les députés du Groupe socialiste ont examiné et analysé un certain nombre de prérogatives légales et constitutionnelles de l'institution législative, notamment la longue et riche expérience parlementaire du Groupe socialiste à la Chambre des représentants en vue de s'en inspirer.

La discussion des exposés a constitué également l'occasion pour les parlementaires socialistes d'échanger les expériences et leur expertise en matière de travail parlementaire lors des précédentes législatures.

Par ailleurs, les parlementaires du Groupe socialiste ont souligné à l'unanimité que les choix et les orientations de

l'USFP fixés dans les documents du parti et son programme électoral, ainsi que les expériences du Groupe socialiste qu'il soit dans l'opposition ou dans la majorité, seront les bases de toutes ses initiatives visant à défendre l'intérêt public et à servir les citoyens et les causes de la nation.

Les débats entre les parlementaires de l'USFP ont également porté sur le nouveau positionnement du Groupe dans l'échiquier parlementaire, tout en soulignant que le Groupe socialiste exercera une opposition forte à la Chambre des représentants.

Il convient de rappeler que trois exposés ont été présentés lors de cet atelier. Le premier, par Hatem Ayouzi, chercheur en

droit constitutionnel et sciences politiques, a porté sur les lois encadrant le travail parlementaire, les commissions parlementaires permanentes et la procédure législative.

Le deuxième exposé, présenté par l'ex-député socialiste Saïd Baaziz, a concerné les fonctions de contrôle parlementaire (les questions orales et écrites, les séances mensuelles des questions de politique générale, les missions d'information et l'évaluation des politiques publiques).

De son côté, Zouheir El Houriga, conseiller du Groupe socialiste, a présenté un exposé sur la procédure de la législation financière.

H. T

## L'accès à l'enseignement supérieur, une épreuve désespérément rude pour les réfugiés

*Trop petite initiative signée de l'UpM*

« 300 réfugiés et étudiants bénéficieront d'un accès rapide à des établissements d'éducation supérieure dans les trois prochaines années », telle est l'initiative régionale prise dernièrement par les hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères des Etats membres de l'Union pour la Méditerranée (UpM) en réponse à l'urgence mondiale occasionnée par la pandémie de Covid-19. L'idée est d'aider les populations réfugiées et déplacées à accéder aux établissements d'enseignement supérieur, en capitalisant sur les capacités d'accueil d'étudiants étrangers de ces derniers.

Le projet, d'une durée de 36 mois, vise à mettre en œuvre un programme de bourses d'urgence de deux ans dans 10 pays (Égypte, France, Italie, Jordanie, Liban, Maroc, Pologne, Portugal, Espagne, Turquie). Les 300 bénéficiaires, dont une grande partie seront des réfugiés syriens mais pas uniquement, profiteront d'un soutien non académique avec des programmes de mentorat, de formation aux compé-

tences personnelles (soft skills) et de développement de carrière.

En outre, il vise à mettre en place un dispositif pleinement opérationnel fournissant à la communauté internationale un cadre pour répondre à leurs besoins en termes d'éducation en temps de crise. Le programme des bourses d'études privilégiera l'autonomisation des jeunes femmes et les programmes d'étude répondant aux besoins de la nouvelle ère numérique. Helena Barroco, responsable du projet, estime que l'accès à l'enseignement supérieur donne aux jeunes hommes et femmes des pays déchirés par la guerre, les possibilités d'éducation et de croire en un avenir meilleur. « L'enseignement supérieur, dans les situations de crise, est souvent mis de côté. Pourtant, c'est un refuge pour les 18-28 ans. Il assure une protection, contribue à leur autonomie et est un catalyseur au redressement. Faire plus, mieux et plus vite n'est pas une option mais une nécessité qui profite à tous : à l'humanité, à la société et à la communauté universitaire » a-t-elle déclaré dans un com-

munié.

En effet, l'accès à l'enseignement supérieur demeure une rude épreuve pour les réfugiés. Selon des chiffres de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, seulement 3% des réfugiés ont accès à l'enseignement supérieur, contre un taux d'inscription global de 37%. Le HCR et ses partenaires se sont même engagés en faveur de l'objectif «15by30» qui vise à s'assurer que 15% des jeunes réfugiés, femmes et hommes, soit quelque 500.000 étudiants au total, puissent accéder à l'enseignement supérieur d'ici 2030.

En 2018, la communauté internationale a approuvé le Pacte mondial sur les réfugiés en tant que cadre destiné à aider les gouvernements, les organisations internationales et d'autres parties prenantes à s'assurer que les communautés d'accueil obtiennent le soutien nécessaire et que les réfugiés puissent mener des existences productives. Le Pacte mondial sur les réfugiés dispose comme suit : « Conformément aux lois, politiques et plans nationaux en matière d'éducation, les Etats et les parties

prenantes concernées contribueront, à l'appui des pays d'accueil, aux ressources et à l'expertise pour élargir les systèmes nationaux d'éducation et améliorer leur qualité et leur caractère inclusif afin de faciliter l'accès des enfants (garçons et filles), des adolescents et jeunes réfugiés et membres des communautés d'accueil aux études primaires, secondaires et supérieures ».

Au Maroc, si l'accès à l'éducation pour les enfants réfugiés est aujourd'hui indiscutable, ce n'est pas le cas pour l'accès à l'enseignement supérieur qui pose certains problèmes pour les réfugiés, notamment ceux qui ne disposent pas d'un baccalauréat marocain et qui doivent passer impérativement par l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) et avoir l'accord de leur ambassade. Ces étudiants sont également confrontés au problème de la langue puisqu'ils ne parlent pas les deux langues (arabe et français) de l'enseignement dans les établissements supérieurs. D'autant plus que certains d'entre eux ont perdu trois années scolaires ou plus sur la

route de l'exil. Cette situation crée des frustrations chez ces étudiants et rend leur intégration dans le système universitaire des plus compliquées.

Selon des statistiques du HCR Maroc datant de 2019, 757 étudiants réfugiés inscrits ont été recensés dans le supérieur (baccalauréat+2, baccalauréat+3, master et doctorat). Une grande partie de ces étudiants, notamment des Yéménites sont en cycle doctoral. Ces étudiants réfugiés reçoivent un kit universitaire en début d'année universitaire comme c'est le cas pour les enfants réfugiés en plus d'une bourse mensuelle de 300 ou 600 DH selon la situation financière et sociale de chaque bénéficiaire. Ces étudiants peuvent bénéficier également de la bourse d'excellence DAFI (Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés) financée par le gouvernement allemand. A noter que l'enseignement supérieur ne fait pas partie des objectifs primordiaux du HCR Maroc qui donne plutôt la priorité au primaire et au secondaire.

Hassan Bentaleb

# Bitcoin, monnaie interdite ?

## *Pas vraiment*

*Les cryptos prennent de plus en plus leurs marques au Maroc*

Après des mois de fluctuations, le bitcoin (BTC) a franchi un nouveau cap, mercredi dernier, en dépassant les 66 000 dollars, son plus haut niveau depuis sa création en 2009. Un pas supplémentaire vers sa démocratisation dans le monde.

Au Maroc, les transactions en monnaie virtuelle sont formellement interdites et constituent une infraction à la réglementation des changes du pays. Une décision prise en 2017 dans un souci de protection du consommateur mais qui n'a qu'un faible pouvoir dissuasif sur les jeunes marocains qui sont de plus en plus nombreux à succomber à la tentation des crypto-monnaies. A en croire les chiffres de la plateforme finlandaise LocalBitcoins, populaire au Maroc pour sa facilité à y échanger des fonds, le Royaume fait partie des quatre pays africains où le bitcoin est le plus échangé et se classe au premier rang en Afrique du Nord.

Si le bitcoin a déjà commencé à révolutionner le monde et fait l'objet de nombreuses convoitises, que ce soit auprès des géants du numérique ou de certains Etats, qui cherchent à créer leur propre monnaie virtuelle, son fonctionnement reste incompris par la majorité du grand public. Alors qu'est-ce que c'est que le bitcoin ? Comment fonctionne-t-il ? Qui est derrière sa création ? Pourquoi est-il interdit au Maroc ? Que risquent les utilisateurs de cette crypto-monnaie aussi énigmatique que fascinante ? Comment procèdent-ils pour contourner son interdiction ? Explications.

**Une monnaie virtuelle anonyme, transparente et sans intermédiaire**

Le Bitcoin ne fonctionne pas comme l'Euro, le Dollar ou la Livre Sterling, il s'agit d'une monnaie virtuelle qui ne dépend d'aucune autorité et d'aucune institution financière. Aucun organisme centralisé ne régle donc cette cryptomonnaie. C'était d'ailleurs l'objectif avoué de Satoshi Nakamoto lorsqu'il a créé le Bitcoin : proposer une monnaie entièrement indépendante qui échappe aux institutions financières. Si le bitcoin est une monnaie virtuelle dont la principale fonction est de réaliser des paiements en ligne, sans intermédiaire, son incroyable croissance (+1318% en 2017) a tendance à faire oublier cet aspect fondamental.

En l'absence d'autorité pour réguler le Bitcoin, sa valeur est en effet entièrement déterminée par la loi de l'offre et de la demande. C'est pourquoi son cours est aussi variable. Mais c'est également pourquoi il est possible de faire des gains colossaux en l'espace de seulement quelques heures.

La majeure partie du travail du mystérieux Satoshi Nakamoto a été réalisée à la fin de l'année 2008, alors que s'annonçait la crise financière. De nombreux spécialistes considèrent son projet comme une manière de s'affranchir des banques et des Etats, dont la responsabilité était alors mise en cause. Mais Satoshi Nakamoto n'a jamais confirmé ces allégations, se contentant de pointer les insuffisances techniques



de l'époque. Son ambition est alors de développer un système alternatif plus efficace. Le mathématicien part du postulat que nous sommes contraints, pour garantir nos transactions, d'avoir recours à des institutions financières. Cette situation engendre, selon lui, des frais trop importants et l'acceptation d'une certaine part de fraude. «Ce dont nous avons besoin, dit-il, c'est un système de paiement électronique basé sur

des preuves cryptographiques, qui permette à deux parties qui le souhaitent de réaliser des transactions directement entre elles sans avoir recours à un tiers de confiance». Ainsi est né le bitcoin.

La confiance à laquelle son créateur tient tant est garantie par les «mineurs». Le terme désigne les personnes qui mettent à profit la puissance de calcul de leurs ordinateurs surpuissants pour valider les transactions, via la technologie «Blockchain», réputée inviolable.

Les blockchains permettent, en effet, de stocker et d'échanger de la valeur sur internet sans intermédiaire centralisé. Elles sont le moteur technologique du Bitcoin et constituent une base de données qui contient l'historique de tous les échanges effectués entre les utilisateurs de cette crypto-monnaie depuis sa création. Une blockchain peut donc être assimilée à un grand livre comptable public, anonyme et infalsifiable. Comme le décrit le mathématicien Jean-Paul Delahaye, il faut s'imaginer «un très grand cahier, que tout le monde peut lire librement et gratuitement, sur lequel tout le monde peut écrire, mais qui est impossible à effacer et indestructible».

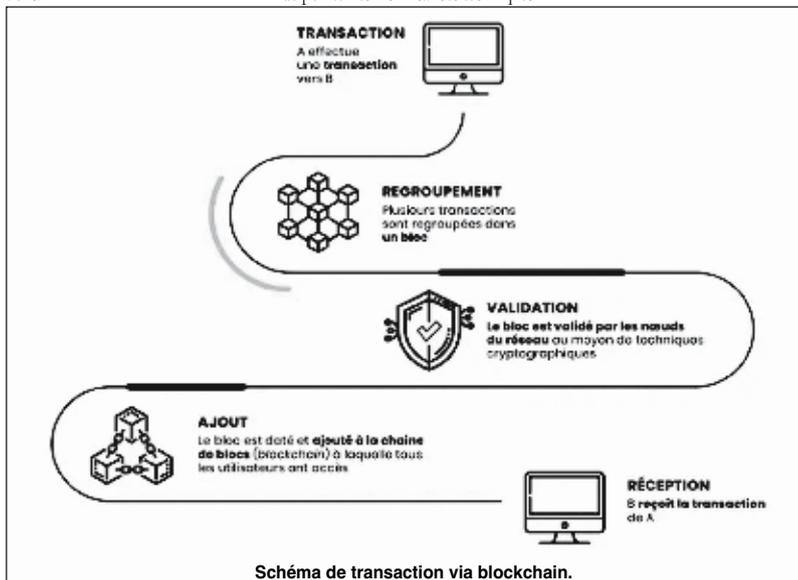
Les ordinateurs des mineurs sont le bouclier qui protège le réseau des cyberattaques. Le pirate imposerait de fournir plus de la moitié de la puissance de calcul cumulée de toutes ces machines. Difficile d'évaluer le coût précis d'une telle opération mais il s'agit sans aucun doute d'une fortune. Qu'une

seule personne investisse autant dans le but de prendre le contrôle du réseau paraît donc improbable. En effet, on imagine mal un individu dépenser des sommes gigantesques pour pirater un système qui s'écroulerait aussitôt et dont il ne pourrait plus profiter.

**Les Marocains de plus en plus tentés par le Bitcoin**

La hausse du cours du Bitcoin a stimulé la demande de crypto-monnaie dans le monde entier. Au Maroc, une combinaison de curiosité et de désir d'autonomie financière a poussé de nombreux Marocains à se ruer vers le BTC, malgré son interdiction par la loi. En effet, en raison de la nature décentralisée des crypto-monnaies, il est tout simplement impossible de les interdire dans les faits ou même de restreindre leur utilisation. Aucun Etat n'a la capacité de le faire. Beaucoup de Marocains, même s'ils ne sont pas autorisés à acheter directement des crypto-monnaies à l'aide de leurs comptes bancaires, utilisent des plateformes d'échange pair-à-pair (peer-to-peer ou P2P), également appelées de gré-à-gré, tels que LocalBitcoins, Paxful ou Bisq qui offrent, entre autres moyens de paiement, les virements bancaires ou le paiement en cash pour effectuer des transactions de bitcoins.

Selon les chiffres de Coindesk, média américain spécialisé dans les crypto-monnaies, la plateforme d'échange P2P, LocalBitcoins, a enre-



gistré une augmentation de 30% des inscriptions d'utilisateurs marocains entre 2019 et 2020, avec plus de 700 nouveaux comptes créés. L'ensemble de ces comptes enregistrés au Royaume sur cette plateforme aurait ainsi échangé plus de 8 millions de dirhams en transactions Bitcoins pour le seul mois de février 2021.

On peut comparer ce genre de plateforme à des sites d'annonces, où le vendeur de Bitcoin place son offre. L'acheteur entre en contact avec le vendeur et ils se mettent d'accord sur le moyen de paiement de la transaction. Celle-ci se fait le plus souvent en cash. L'avantage de ce système pour les Marocains est qu'il leur permet d'effectuer des transactions sans avoir à partager leurs informations personnelles. Il s'agit d'une sorte de garantie lorsque les transactions sont effectuées dans un pays où les cryptomonnaies sont interdites, comme c'est le cas au Maroc.

Les traders marocains sont donc de plus en plus nombreux à recourir à ce genre de plateforme. Une simple visite de Localbitcoins par exemple montre que les offres en dirhams sont nombreuses (Voir capture d'écran en page 5), et que rien n'est plus facile que de trouver des vendeurs ou des acheteurs Marocains. D'ailleurs, les données de ce site classent le Maroc au 36ème rang mondial pour l'activité d'échange de bitcoins. Même constat sur Bisq, l'autre plateforme de gré à gré préférée des Marocains.

Selon les données de Usefultulips, un site spécialisé qui compile les trans-

actions en bitcoins réalisées sur les plateformes P2P, les achats en dirham de cette cryptomonnaie ont atteint, sur les 30 derniers jours, un montant de 895.012 dollars. Le Royaume se classe même en 2ème position dans la région MENA, derrière l'Arabie saoudite, qui totalise, sur la même période, 1,36 million de dollars de transactions et devant l'Égypte avec 507.182 dollars.

«Les chiffres de Usefultulips sont à prendre avec des pincettes. Il est inconcevable de comparer le Maroc, où les institutions régulatrices disent interdire les cryptomonnaies, à un pays comme les Émirats où le Bitcoin et autres monnaies sont tout à fait légales», explique un expert consultant en Internet et qui s'intéresse de près aux crypto-monnaies, dans une déclaration à nos confrères de H24Info. «En effet, tous les chiffres concernant le Maroc présentés jusqu'à présent dans la presse visent les transactions de gré à gré. Ces plateformes ressemblent donc plus à des sites d'annonces où des particuliers offrent ou demandent du bitcoin contre un paiement en espèce ou un virement bancaire en dirhams», explique-t-il. Et d'ajouter : «Or, ce mode de transaction, utilisé presque exclusivement au Royaume, car les autorités bloquent toute autre opération, n'est pas le plus utilisé dans d'autres pays où l'acquisition de bitcoin n'est soumise à aucune contrainte.

Pour rappel, l'Afrique est le continent numéro un à utiliser le bitcoin pour sa fonction initiale de transfert de valeur, sans passer par un échangeur

## Des chiffres insolites mais éloquentes

### 1000 dollars de Bitcoins en 2010

Créé en 2009, le bitcoin a intégré des plates-formes d'échange l'année suivante. En 2010, son cours le plus haut a atteint 0,39\$. Si vous aviez investi 1000\$ à ce moment-là, vous posséderiez donc 2 564 BTC, soit un pactole de plus de 158M \$ à son cours actuel de 61.962\$ (25 octobre 2021).

### 21 millions

Le bitcoin repose sur la blockchain, un genre de livre de comptes numérique transparent qui recense tous les mouvements. Pour assurer son inviolabilité, les transactions sont validées par des millions d'individus ou entreprises, les «mineurs», qui allouent de la puissance de calcul informatique à cette tâche complexe. En récompense, ils obtiennent des bitcoins. Dès 2009, Satoshi Nakamoto a fixé le stock total de bitcoins à 21 millions. À ce jour, 18,7 millions ont été minés. Mais plus le temps passe et plus le minage est fastidieux : le rythme est divisé par deux tous les quatre ans. Le dernier bitcoin ne sera produit qu'en 2140.

### 4 millions de pertes

Il y a plusieurs possibilités pour stocker ses cryptos. La plus répandue : les conserver sur les plates-formes où on les achète, comme Coinbase ou Binance. Mais le risque est double : que son compte, voire la plate-forme entière, soit piraté. Le plus sûr consiste à les stocker dans des «portefeuilles froids», soit en ligne, soit offline, sur des clés USB spécifiques, avec des mots de passe quasi inviolables. Mais il y a un autre risque : égarer le mot de passe ou la clé USB. On estime que, chaque jour, 1 500 bitcoins seraient perdus, soit environ 4 millions depuis sa création.

### 5000 bitcoins la pizza

La première transaction commerciale réglée en bitcoins a eu lieu le 22 mai 2010. Laszlo Hanyecz, un développeur floridien, s'acquittait des 30 \$ que valaient deux pizzas de la chaîne Papa John's avec 10 000 BTC. Au cours actuel, cela reviendrait à plus de 300 M \$ la pizza ! En souvenir, le 22 mai est désormais célébré comme le «Bitcoin Pizza Day». Quant à Laszlo Hanyecz, il l'a souvent répété depuis : non, il ne regrette rien.

### 100 millions d'utilisateurs

Même si on ne le saura jamais exactement – car un utilisateur peut avoir plusieurs adresses et qu'à l'inverse une seule adresse (comme celle d'un échange, plate-forme d'échange) peut regrouper les bitcoins de centaines de milliers de personnes –, on estime qu'environ 100 millions d'individus possèdent au moins un satoshi (la plus petite division des bitcoins : 100 millions de satsoshis équivalent à 1 BTC).

### 807 427 transactions par carte bancaire

C'est l'équivalent de l'énergie consommée pour réaliser une transaction en bitcoin. La phase du minage, correspondant à la validation des transactions, est le gros point noir. La blockchain du bitcoin consomme aujourd'hui 110 térawatts par an, soit l'équivalent de la consommation de 4 réacteurs nucléaires.

### 654 632 bitcoins

C'est ce que possède le fonds d'investissement Grayscale Bitcoin Trust, ce qui en fait la plus grosse des baleines dont l'identité est connue. En seconde position, on trouve le gouvernement chinois (195 000 BTC), et le podium est complété par Block.one (164 000), une entreprise spécialisée dans la conception de blockchains. Le gouvernement américain arrive en cinquième position (70 000) et Tesla (42 000), en dixième.



centralisés. Ainsi, selon les données de Usefultulips, au cours des sept derniers jours, 18 millions de dollars auraient été échangés sur les plateformes P2P Localbitcoins et Paxful.

### Jugements variés en l'absence de texte

L'Office des Changes a été on ne peut plus clair sur le sujet de l'interdiction des monnaies virtuelles. À travers plusieurs communiqués, l'Office a affirmé que leur utilisation constitue une infraction à la réglementation des changes, passible de sanctions et amendes prévues par les textes en vigueur. «La réglementation des changes au Maroc stipule de manière claire que les Marocains résidents ne peuvent disposer de comptes à l'étranger que sous certaines conditions (être exportateur de biens ou de services). Toute infraction par rapport à ces règles est punie par le dispositif coercitif en vigueur», a récemment expliqué Hassan Boulaknadal, directeur général de l'Office des changes, lors d'une rencontre avec la presse. «Seules les devises ayant cours et reconnues par la Banque centrale peuvent faire office de moyen de paiement. Donc oui, l'utilisation des monnaies virtuelles est interdite, a-t-il précisé.

Pour leur part, le ministère de l'Économie et des Finances, Bank Al Maghrib et l'Autorité marocaine du marché des capitaux, ont, dans un communiqué conjoint, mis le public en garde quant à l'utilisation du Bitcoin comme moyen de paiement. Ils ont également attiré l'attention du public sur les risques associés à l'utilisation des monnaies virtuelles, dont principale-

ment «l'absence de protection du consommateur, l'imprévisibilité et la volatilité du cours de change de ces monnaies virtuelles contre une devise ayant cours légal, ou encore l'utilisation de ces monnaies à des fins illicites ou criminelles notamment le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en plus.

Si les transactions réalisées en BTC font l'objet de poursuites pénales, l'absence d'un cadre juridique clair régissant l'usage des cryptomonnaies pèse sur de nombreux dossiers dont l'issue demeure du ressort discrétionnaire des juges.

En effet, les personnes condamnées le sont généralement sur la base de l'article 339 du code pénal. Ce texte punit «la fabrication, l'émission, la distribution, la vente ou l'introduction sur le territoire du Royaume de signes monétaires ayant pour objet de suppléer ou de remplacer les monnaies ayant cours légal». Une infraction passible de l'emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 500 à 20.000 dirhams.

Dans son numéro de juin 2020, le ministère public s'intéresse à la question dans une étude signée par Abderrahmane Lemtouni, chef du service des affaires criminelles. «Les positions contradictoires des tribunaux du Royaume dans le jugement des affaires de crypto-monnaies sont principalement dues à la nature de ladite cryptomonnaie retenue par les juges. Ceux qui considèrent que c'est une monnaie à part entière s'adosent au Code des changes et à l'article 339 du Code pénal pour incriminer les accusés alors que ceux qui considèrent pas que ce n'est une monnaie jugent que les transactions de crypto-monnaies ne consti-

tuent pas un crime en l'absence d'un texte pénal explicite. La vérité est que cette seconde approche juridique reste la plus plausible et recevable», tranche le magistrat.

La presse marocaine fait depuis quelque temps état d'arrestations occasionnelles d'individus détenus des crypto-monnaies. En 2019, le tribunal de première instance de Kénitra a condamné deux personnes sur la base de l'article 339. Ils ont ainsi écoppé de 5 mois de prison avec sursis et une amende de 10.000 DH. Dans un autre jugement rendu en 2017, le tribunal de première instance de Marrakech a, en revanche, innocenté un prévenu préalablement poursuivi «pour distribution de monnaie virtuelle bitcoin sans autorisation de l'office des changes». La juridiction répressive a justifié l'acquiescement par le fait que «la réglementation des changes s'applique aux monnaies traditionnelles et non pas aux monnaies électroniques et virtuelles». Cette position a été confirmée une année plus tard par la cour d'appel de Marrakech, souligne Médias 24.

Bien souvent, l'utilisation du Bitcoin n'est pas incriminée en tant que telle, mais apparaît parallèlement ou dans le cadre de dossiers de blanchiment de capitaux. Dans une affaire à Mohammedia, elle a même été retenue en tant qu'élément matériel pour le délit de «réception de fonds du public et opération de crédit sans agrément», souligne la même source. Le prévenu avait été condamné à 1 an et 6 mois de prison ferme et une amende de 11,2 MDH au profit de l'administration douanière.

### Un premier pas prudent de la BAM

Si l'Office de changes a décidé l'interdiction officielle du recours à la cryptomonnaie depuis 2017, il n'en demeure pas moins que début 2021, Bank Al-Maghrib a ouvert une brèche dans ce front d'interdiction en mettant en place un comité de réflexion destiné à explorer les opportunités de déploiement d'une monnaie centrale digitale, connue communément sous le nom de Central Bank Digital Currency (CBDC).

Lors d'un point de presse tenu en mars dernier, le Wali de BAM, Abdelatif Jouahri avait confirmé que le Maroc s'inscrivait dans le débat mondial autour des crypto-monnaies. Une réflexion qui a été catalysée par la crise sanitaire et ses répercussions. « La crise a démontré que le numérique va prendre beaucoup de place et d'importance et pas uniquement dans le registre du commerce et des échanges, mais également sur le plan monétaire. J'ai dit à mon équipe qu'il fallait être agile et proactif à ce sujet, et que l'on doit mettre en place un comité avec une mission et différents groupes de travail. Nous avons commencé en ce sens a-t-il expliqué.

Abdelatif Jouahri a également précisé que le Maroc prenait part à différentes discussions avec des acteurs internationaux sur le sujet pour bénéficier des retours d'expérience. « Ce comité est constitué de trois groupes de travail et nous sommes même en relation avec des banques avancées dans ce domaine. Notamment avec la banque du Canada, celle d'Angleterre et la Banque nationale suisse qui ont mené une expérience sur le sujet. Tout le monde est en train de juger non pas seulement l'innovation mais aussi les risques » a indiqué le gouverneur de BAM.

Pour lui, une réglementation claire doit d'abord être élaborée avant de considérer le lancement d'une monnaie virtuelle. « Ce que nous disons,

c'est qu'il ne faut pas que nous soyons en retard. C'est un moyen qui peut être très utile car il est innovant et peut même être dans l'intérêt du consommateur car il peut faire baisser les coûts. Mais tout cela dépend par quoi nous allons commencer, terminer et dans quel environnement nous allons agir », explique-t-il.

Si le lancement n'est pas pour tout de suite, le suivi de ces actifs doit se faire pour ne pas être dépassé par l'envergure du sujet. « Nous ne souhaitons pas qu'il y ait de fracture entre nous et les pays développés. Il vaut mieux que sur le plan des études, et des domaines à approfondir, on puisse constituer une vision et une documentation qui permettent de dire par quoi nous devons commencer et comment encadrer si nous décidons de nous lancer. Il faut mener des campagnes de communication, de sensibilisation, de formation et cela n'est pas facile à réaliser auprès d'un public qui est attaché à une culture du cash » explique le gouverneur.

### L'OCB, première entreprise africaine à exécuter une transaction commerciale via la technologie Blockchain

Le premier producteur mondial de phosphates et leader mondial sur le marché des engrais phosphatés a récemment réalisé une grosse transaction commerciale de 400 millions de dollars via la technologie Blockchain. La transaction a été réalisée avec la Banque de commerce et de développement de l'Afrique de l'Est et australe (Trade and Development Bank - TDB) et dtdlgers, une société basée à Singapour et principale entreprise indépendante de blockchain dans la numérisation des échanges commerciaux et chaînes d'approvisionnement.

Il s'agit d'une première au niveau africain, puisque c'est la toute première entreprise africaine à exécuter une transaction commerciale intra-africaine utilisant cette technologie. « Cette transaction a permis de financer l'expédi-

Preneur	Moyen de paiement	Prix 1 BTC	Limites	
Drivex (2018-1018)	Transfert bancaire national - Morocco	699,197.13 MAD	1,000 - 1,345 MAD	Acheter
drift (2021-1020)	Transfert bancaire - Banque postale - CIBANK	698,954.22 MAD	200 - 28,155 MAD	Acheter
drift (2021-1018)	Transfert bancaire - Banque postale - CIBANK	698,938.04 MAD	500 - 28,155 MAD	Acheter
drift (2021-1020)	Transfert bancaire - Banque postale - CIBANK	698,934.28 MAD	500 - 404 MAD	Acheter
drift (2021-1018)	Transfert bancaire - Banque postale - CIBANK	692,199.79 MAD	500 - 5,004 MAD	Acheter

tion d'engrais phosphatés du Maroc vers l'Éthiopie. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie de digitalisation du Groupe visant à contribuer notamment à la réduction du déficit de financement du commerce en Afrique et à stimuler le commerce intra-africain, en particulier dans le secteur des engrais, grâce à l'inclusion digitale», explique le Groupe.

Ceci intervient au moment où le déclin de l'usage des espèces s'est accéléré ces derniers mois sur fond de crise du Covid-19, là où les paiements numériques ont, quant à eux, connu une croissance très importante et où les monnaies numériques et les crypto-actifs jouent un rôle croissant sur les marchés financiers.

### Jamais les qualités d'une monnaie à l'ancienne

Si les cryptomonnaies font de plus en plus d'adeptes à travers le monde, la plus populaire d'entre elles n'aura jamais les qualités d'une monnaie "à l'ancienne", mettent en garde deux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE) dans une tribune pour la Frankfurter Allgemeine Zeitung, grand quotidien conservateur et libéral. Sa diffusion de plus en plus large pourrait même causer « des dommages sociaux considérables ». « Ne vous laissez pas berner par le bitcoin », mettent en garde les deux hauts responsables. Non seulement il ne tient pas ses promesses, explique Ulrich Bindseil et Jürgen Schaaf, mais « d'auto-illusion collective a désormais atteint une dimension susceptible de causer des dommages sociaux considérables ». Le bitcoin était supposé « créer une monnaie mondiale efficace », « être à l'abri de l'inflation et permettre de fortes plus-values » tout en libérant « l'individu souverain » du poids de l'État. Las, « de châteaux de cartes menacés de s'effondrer ».

Le bitcoin « est trop volatil et trop coûteux » pour remplir les critères classiques d'une monnaie - « unité de compte, moyen de paiement, réserve de valeur ». Il est impossible qu'il concurrence la gouvernance traditionnelle des infrastructures de marché, la preuve en est « l'échec » du Salvador, où le bitcoin n'a pas été accepté par la po-

pulation.

Nul besoin d'être un virtuose de la finance « pour comprendre que le prix du bitcoin sera tôt ou tard nul ». Les spéculateurs qui misent sur sa rareté se trompent. « C'est seulement la demande subjective utile qui rend un bien rare et donc précieux », l'enthousiasme ne suffisant pas à long terme. « La fièvre du bitcoin a toutes les caractéristiques d'une bulle spéculative fondée sur la théorie du plus grand fou », selon laquelle « la valeur augmente tant que le plus grand fou suppose qu'il peut vendre ultérieurement à un prix plus élevé ».

Quant à « la perspective de se libérer du contrôle de l'État et des autorités centrales qui abusent de leur pouvoir », c'est oublier que « la liberté a besoin de règles, sinon c'est l'anarchie ».

### Voüée à différents sorts à l'international

Les deux directeurs de la BCE évoquent le cas du Salvador qui a récemment approuvé une loi convertissant le Bitcoin en monnaie légale. Il s'agit d'une initiative défendue par le président Nayib Bukele, afin de « dynamiser la croissance de ce pays d'Amérique centrale ». L'objectif est de générer des emplois et de « permettre une inclusion financière à des milliers de personnes qui sont en dehors de l'économie légale », a expliqué Nayib Bukele, précisant que « 70% de la population n'a pas de compte en banque et travaille dans l'économie informelle ». Dans ce pays d'Amérique centrale, où le dollar américain sert de monnaie officielle, et donc où s'appliquent les décisions de la Banque centrale des États-Unis, les envois de fonds des Salvadoriens depuis l'étranger sont un soutien important et représentent 22% du Produit intérieur brut (PIB). L'initiative de Nayib Bukele en faveur du Bitcoin a également trouvé écho dans d'autres pays d'Amérique Latine, déclenchant les prémices de ce qui ressemble à une internationale de cette « monnaie ». Au Paraguay, en Argentine, au Panama et au Brésil, des hommes politiques ont affiché leur soutien aux crypto-monnaies sur Twitter.

En revanche, le Bitcoin est actuel-

lement considéré comme illégal dans 6 pays selon des données publiées par le Financial Times. Il s'agit du Maroc, de la Bolivie, de l'Algérie, de l'Égypte, du Népal et du Bangladesh.

D'autres États, comme la Turquie et la Chine, ont récemment pris la décision de restreindre l'utilisation des crypto-monnaies. Le premier a interdit les paiements en Bitcoin au mois d'avril, face à l'écroulement de la Lire turque et à l'engouement de sa population pour les crypto-devises. De son côté, la Chine a annoncé en mai qu'elle interdisait son utilisation aux institutions financières et banques du pays, officiellement pour protéger son économie du trading spéculatif. Mais pour certains analystes, cette défiance du régime chinois envers le Bitcoin s'explique aussi par le lancement de sa propre monnaie virtuelle nationale, davantage « contrôlable » et dont il souhaite étendre l'usage.

Pour d'autres analystes, comme Ronnie Moas, le Bitcoin va atteindre les 400 000 \$ d'ici deux ans. Pour le célèbre John McAfee, cette cryptomonnaie pourrait atteindre le million de dollars dans quelques années. Face à cet engouement, certains gourous de la monnaie virtuelle se montrent prudents et plutôt pessimistes. Le suédois et créateur du site Bitcoin.com Emil Oldenburg a d'ailleurs préféré tout vendre. Selon lui, le Bitcoin est devenu inutilisable et pourrait bien ruiner certains investisseurs.

Quoi qu'il en soit, un nombre croissant de gouvernements choisissent d'adopter l'innovation numérique en matière de devises. En même temps, les pays qui s'opposent à ce secteur émergent risquent d'être laissés pour compte. Inroquement, ces pays font déjà partie des plus pauvres du monde et la répression généralisée du Bitcoin et de la cryptomonnaie ne semble en aucun cas participer à l'amélioration de la situation. Bien au contraire, fournir aux entreprises de cryptomonnaies une réglementation favorable présente une excellente opportunité d'apporter de l'innovation, du capital, des recettes fiscales et d'améliorer le niveau de vie de toute la population.

Mehdi Ouassat

## L'énigmatique Satoshi Nakamoto



« J'ai 40, 50, 60 ans. Je suis une femme, un homme, une intelligence artificielle. J'ai agi seul, à plusieurs, quelle importance ? Le bitcoin est collectif par essence », lance le japonais Satoshi Nakamoto, le créateur du Bitcoin à ceux qui cherchent à le faire sortir de son anonymat. Aucune photo de lui ne circule sur le net. Japonais et américains ne s'empressent pas à le sortir de cet anonymat juteux. De la création de la monnaie virtuelle en 2008 à sa cotation en 2009 au cours de 0.001 dollars, à son record de 67 000 dollars, atteint le 20 octobre, nul n'a rencontré Satoshi Nakamoto. Existe-t-il vraiment, n'est-il pas un robot ? Une intelligence artificielle ?

On ne sait donc presque rien de Satoshi Nakamoto. Comme pour un Banksy, les fantômes sont nombreux, mais personne n'a réussi à lever formellement le voile. Mieux, la personne ou le groupe derrière le pseudonyme n'a plus donné signe de vie depuis dix ans. La cryptomonnaie valait alors 1 \$ l'unité.

Quoi qu'il en soit, ce mystérieux Satoshi Nakamoto s'impose aujourd'hui comme l'un des plus grosses fortunes du monde. Selon le dernier classement de Forbes, la personne, ou le collectif de personnes, qui se cache derrière ce pseudonyme, fait partie des 50 plus grandes fortunes les plus riches du monde. On estime qu'il posséderait aujourd'hui plus de 19 milliards de dollars, soit 980.000 Bitcoin.

## Des pays latino-américains saluent les efforts du Maroc pour une solution politique à la question du Sahara marocain



Plusieurs pays d'Amérique latine ont mis en avant, devant la 4<sup>ème</sup> commission de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, les efforts déployés par le Maroc en vue de trouver une solution définitive à la question du Sahara marocain. Dans ce sens, la République dominicaine a exprimé, par la voix de sa mission permanente à l'ONU, son soutien aux efforts du Royaume en faveur d'une solution politique "crédible et acceptable" pour le Sahara.

Le représentant dominicain à

l'ONU a également indiqué que son pays "apprécie, à leur juste valeur", les efforts consentis par le Secrétaire général de l'ONU visant à trouver, avec toutes les parties concernées, une solution réaliste et durable au conflit autour du Sahara marocain.

De son côté, l'ambassadeur, représentant permanent du Chili, Milenko Skoknic a plaidé en faveur d'une solution qui va contribuer à renforcer la stabilité et la sécurité dans la région, "qui est actuellement confrontée à des menaces sécuritaires croissantes et qui, comme toutes les régions du monde, a également été impactée par le covid-19 dans ses différentes dimensions".

La solution à ce conflit qui dure depuis plus de 40 ans, ne contribuera pas seulement à la sécurité internationale et régionale, mais également aux processus de développement durable et à l'agenda 2030. Il y a lieu de souligner aussi l'importance pour toutes les parties au conflit à "renouveler leur engagement afin de faire avancer le processus politique, a-t-il indiqué.

## Senturel Ngoma Madoungou, ancien ministre gabonais du Budget :

### *L'UA doit incessamment expulser le fantôme qu'est la pseudo rasd*



a avancé, à Kinshasa, Senturel Ngoma Madoungou, l'ancien ministre gabonais du Budget, notant que sa présence constitue un véritable frein au développement du Continent.

"On ne comprend pas comment, ni pourquoi l'Union africaine garde un fantôme pendant ses réunions", s'est-il interrogé dans une déclaration à la MAP, en marge d'un séminaire organisé vendredi par le Cabinet d'affaires publiques (BM Patners), sous le thème "L'Union africaine à l'aune de la question du Sahara: comment passer d'une dynamique d'échec à une solution définitive servant l'unité africaine", notant que "ceux qui se plaignent n'habitent même pas au Sahara marocain".

Il a, en outre, salué les efforts du Maroc, qui, depuis une vingtaine d'années fait un grand effort pour accompagner avec beaucoup de volonté et dans

un esprit de partage et d'altruisme les pays africains dans leur développement dans des domaines aussi diversifiés. "SM le Roi Mohammed VI a une très grande vision de l'intégration africaine et le Souverain ne cesse de se rapprocher des pays du Continent pour prendre des mesures pragmatiques afin de faire bouger l'Afrique vers plus de dynamisme", a mis en avant l'ancien ministre gabonais. Et de conclure que cet apport est une véritable valeur ajoutée pour les pays d'Afrique visant à asseoir les bases d'un partenariat gagnant-gagnant.

Ce séminaire, qui a pris la forme d'une discussion ouverte, a réuni une soixantaine de participants et une trentaine d'intervenants de cinq pays de la sous-région, à savoir l'Angola, le Cameroun, le Gabon, la RDC et la Zambie.

Anouar Afajdar  
MAP (Kinshasa)

## Martin Ziguélé, ancien Premier ministre centrafricain :

### *Le Sahara était, reste et demeurera marocain, le conflit autour n'est que superfétatoire*



Il y a une méconnaissance de l'histoire des États dont certains profitent pour avancer le principe de l'intangibilité des frontières après la colonisation dans le dessein de faire du "paralélisme facile" et du "sophisme", a souligné l'ancien Premier ministre centrafricain, Martin Ziguélé, mettant en avant que "la réalité est autre: le Sahara était, reste et demeurera marocain et que le Royaume était un État souverain qui jouit de sa pleine intégrité territoriale même avant cette colonisation". "Lorsque vous avez une connaissance précise de l'histoire du Sahara marocain, vous vous rendez compte qu'il s'agit d'un conflit "inutile et superfétatoire", a indiqué M. Ziguélé dans une déclaration à la MAP en marge d'un séminaire organisé vendredi par le Cabinet d'affaires publiques (BM Patners), sous le thème "L'Union africaine à l'aune de la question du Sahara: comment passer d'une dynamique d'échec à une solution définitive servant l'unité africaine", ajoutant que ce différend ne devrait pas exister et ne nous permet pas d'avancer.

Dans ce sens, l'ex-Premier ministre a affirmé que Feu SM Mohammed V était à la base de la création d'une "Unité africaine", soulignant la nécessité que la jeunesse d'aujourd'hui et de demain en soit parfaitement consciente. Ainsi, l'ancien responsable centrafricain a fait valoir que l'expulsion de la pseudo "rasd" compte tenu de la convergence de cette décision avec la nécessité de réengager l'Union africaine (UA) dans ce soutien actif, crédible et impartial à l'ONU ne doit pas être considérée comme un objectif tabou ou inatteignable, mais plutôt s'inscrire dans une dynamique où prévalent réalisme et pragmatisme pour mettre fin aux divisions superflues. "On ne peut pas à la fois aller vers la construction de l'Afrique et en même temps disséquer les États", a-t-il insisté.

En outre, M. Ziguélé a salué les actions de SM le Roi Mohammed VI qui a choisi de s'intéresser à l'Afrique "au moment où tout le monde disait que le Continent était perdu", notant qu'au-delà des mots et des discours, ce qui a retenu l'attention de tous les pays africains, c'est le caractère concret de la coopération entre le Maroc et ses frères du Continent dans tous les domaines.

S'agissant des perspectives de coopération Sud-Sud, l'ex-Premier ministre centrafricain a appelé les pays à échanger davantage avec le Maroc, pour maintes raisons, dont sa richesse en matière de ressources humaines, arguant ses propos par son premier stage professionnel effectué au Royaume. Ce séminaire, qui a pris la forme d'une discussion ouverte, a réuni une soixantaine de participants et une trentaine d'intervenants de cinq pays de la sous-région, à savoir l'Angola, le Cameroun, le Gabon, la RDC et la Zambie.

# Notre agenda commun et la route vers 2023



Depuis la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale n'a été confrontée à un test aussi monumental que les crises entrelacées de Covid-19 et du changement climatique, et les profondes inégalités sociales et économiques qu'elles ont révélées. Pourtant, précisément au moment où une action collective mondiale est la plus nécessaire pour faire face à ces crises, le nationalisme d'exclusion et les tensions croissantes des grandes puissances, y compris une nouvelle impasse semblable à la guerre froide entre les démocraties et les autocraties, érodent la coopération multilatérale essentielle.

Au moins 15 millions de personnes sont aujourd'hui apatrides et des millions d'autres sont menacés d'exclusion nationale. La question de l'apatridie requiert donc une attention urgente, tout comme les travaux d'histoire qui éclairent le problème.

Dans son nouveau rapport révolutionnaire, *Our Common Agenda*, le secrétaire général de l'ONU António Guterres affirme que «l'humanité est confrontée à un choix difficile et urgent: une rupture ou une percée». Guterres souligne les valeurs fondamentales de confiance et de solidarité - et la nécessité d'un nouveau contrat social entre les citoyens et leurs institutions à tous les niveaux de gouvernance - dans la recherche d'une reprise mondiale juste et durable après la pandémie actuelle. Alors que nous marquons une autre Journée des Nations unies (le 24 octobre), ces valeurs doivent guider une stratégie politiquement avisée mais ambitieuse pour les changements institutionnels et juridiques attendus depuis longtemps dans le système multilatéral post-1945.

Peu de temps après que les Etats membres de l'ONU se soient réunis, sous la direction d'Abdulla Shahid, président de l'Assemblée générale, le 25 octobre à New York, ils devraient approuver une résolution pour lancer une action de suivi sur de nom-

breuses propositions de Guterres. Parmi ses idées les plus opportunes pour construire un multilatéralisme plus inclusif et en réseau, citons un Agenda pour la paix actualisé, soutenu par une nouvelle plate-forme d'urgence pour répondre aux crises mondiales complexes; la nomination d'un Envoyé spécial pour les générations futures; et les innovations impliquant la transformation numérique, l'analyse de données et la prospective stratégique.

Nous applaudissons également l'appel de Guterres pour une «augmentation des investissements» pour les objectifs de développement durable des Nations unies et pour une reprise verte et juste pour tous les pays (en complément de la conférence des Nations unies sur le changement climatique du mois prochain à Glasgow). Sa proposition de tenir un sommet biennal des dirigeants mondiaux représentant le G20 et le Conseil économique et social des Nations unies, aux côtés des chefs des Nations unies, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, est la bonne façon de guider ce processus. Le rapport de la Commission sur la sécurité, la justice et la gouvernance mondiales de 2015, que nous avons coprésidée, a fait une recommandation similaire : un «G20+» qui convoquerait les dirigeants du groupe et tous les Etats membres de l'ONU tous les deux ans en septembre lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, avec un secrétariat du G20 doté d'effectifs légers pour maintenir et gérer la relation.

Compte tenu du besoin urgent d'améliorer la gouvernance des biens communs mondiaux, y compris la haute mer, l'Antarctique, l'atmosphère et l'espace extra-atmosphérique, nous soutenons la suggestion de Guterres de réaffecter le Conseil de tutelle des Nations unies. Mais la fourniture efficace de biens publics mondiaux et la gestion des risques publics mondiaux nécessiteront des autorités qui vont au-delà du rôle de «conseil et

d'orientation» proposé par l'organisme reconfiguré. Dans notre rapport de 2015, par exemple, nous avons proposé de faire passer la Commission de consolidation de la paix des Nations unies d'un organe consultatif à un organe habilité à coordonner les réponses internationales et à mobiliser des ressources pour les situations de conflit ne figurant pas à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ce Conseil de consolidation de la paix pourrait également surveiller les indicateurs d'alerte précoce pour éviter le déclenchement ou la récurrence de violences meurtrières.

La mise en œuvre des propositions ambitieuses de Guterres nécessitera l'adhésion du gouvernement, ce qui nécessitera à son tour un processus de réforme intergouvernemental dédié pour rajuster le système de gouvernance mondiale. Le temps presse : avant la fin de l'année, les Etats membres de l'ONU devraient approuver une «résolution sur les modalités» de suivi soutenant l'appel de Guterres à un sommet du futur en septembre 2023.

Plusieurs mesures devraient être prises pour maximiser l'impact du sommet. Pour commencer, des comités préparatoires (PrepComs) devraient être réunis dans le monde entier pour examiner et faire progresser les innovations en matière de gouvernance mondiale dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire ; développement durable et récupération Covid-19; les droits de l'Homme, la gouvernance inclusive et l'état de droit; et la gouvernance climatique. Ils devraient également réfléchir à la manière de promouvoir des réformes intégrées à l'échelle du système sur la base des idées qui émergent.

Deuxièmement, en s'appuyant sur les vastes dialogues et enquêtes de la Conversation mondiale de l'ONU75, des forums des peuples et des dialogues électroniques mondiaux et régionaux devraient être établis pour accroître la sensibilisation du public mondial

et canaliser les perspectives de la société civile dans les PrepComs et le sommet.

Troisièmement, un conseil consultatif de haut niveau (composé d'intellectuels publics et d'anciens chefs d'Etat) et une série connexe de tables rondes d'ambassadeurs et d'experts de l'ONU devraient être créés pour acheminer des idées supplémentaires vers les PrepComs sur la manière de renforcer la capacité du système de gouvernance mondiale à traiter les principales menaces actuelles et futures.

Enfin, le sommet de 2023 doit être précédé d'un large accord sur le fait que son document final mettra l'accent sur des engagements de réforme choisis, concrets, limités dans le temps et mesurables pour aider à obtenir des résultats à court et à long termes qui sont, à tout le moins, aussi ambitieux que le document final de 2005.

Ces idées et propositions connexes pour l'innovation en matière de gouvernance mondiale sont élaborées dans le récent rapport du Stimson Center *Beyond UN75: A Roadmap for Inclusive, Networked, & Effective Global Governance*. Combinés à notre programme commun et à d'innombrables bonnes idées avancées par les commissions, les universitaires et les organisations de défense du passé, ils peuvent aider à rétablir la confiance et à régénérer la solidarité nécessaire pour restaurer et renforcer la confiance des gens dans leurs institutions multilatérales. Il est maintenant temps de se mettre au travail.

**Par Madeleine Albright et Ibrahim Gambari**

*Madeleine Albright, ancienne secrétaire d'Etat américaine et ambassadrice aux Nations unies, est une ancienne coprésidente de la Commission sur la sécurité mondiale, la justice et la gouvernance. Ibrahim Gambari, ancien ministre nigérian des Affaires étrangères et ambassadeur auprès des Nations unies, est un ancien coprésident de la Commission sur la sécurité mondiale, la justice et la gouvernance.*

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

CERTIFIÉ	CHÛT!	GRACILE	VIEILLE CITÉ	NOTE	ARTICLE EN FRANCE	BAFFE	BAUDET	ÉMINENT	DÉTRAQUÉ
							NAVIRE À VOILES		
ENTRE DEUX VINS				JEÛNE					
			FIN D'ANNÉE	MOT COMPOSÉ	LETTRES DE NADOR		OS DU PIED	ARTICLE ESPAGNOL	
OSEILLE BASIQUE									
				HYMNES SHOOT				FORME D'AVOIR	LIEU
GREFFE DÉMONSTRATIF			LETTRES DE TLEMCEN		POSSESSIF	SONDE			
		GRECQUE	PORTEUR DE CHARGE ADVERBE			DES CLOUS			
ARTICLE	TONNELLE BUTER							CRACK	ABÎMAI
BILLOT APERÇU				EST À LONDRES		BOEUF SAUVAGE PART			
		DRAME NIPPON	QUARTIER DE FERME	LETTRES DE POPOV		CORDE À NOEUD COULANT			
À L'ENVERS MOROSE ENTUBE						EN SOLO		FORME D'AVOIR	
						RÈGLE PLATE		EN VITESSE	

Solution mots flechés d'hier

RÉPÉTITION	ALLANT	STRICTE	OP	PROGROSS	P	EN	AVALL	CONNO	S	MARQUE
À V	È	R	S	I	O	N	S	U	R	
ESY	I	S	U	G	N	O	U	A		
E	T	U	R		U	A	I	L		
A	T	R	A	B	I	L	A	I	R	E
L	L	U	L	I	S	E	U	R		
M	I	K	D		D	E	M	I		
C	T	I	M	O	L	A	A	C		
D	E	M	E	N	D	I	C	I	T	E
F	E	I	N	T	E	A	E	N		
P	U	R		R	E	L	A	X		

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadja Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadja Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laiyoune)  
Abdelalali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Responsible de la distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE 130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**المغرب OJD MAROC 2017 www.ojd.ma**

**Youssef El Gahs**  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadhi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaiter  
Fadwa Choukri

**44, Avenue des E.A.R**  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**E-mail:**  
Libération@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61.94.04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

**HORizontalement.**

- I. Qui créent un e perte d'autonomie.
- II. Devient dangereux quand il s'enrichit. - Tour d'Italie.
- III. Le précédent y passe très souvent. - Boiteux.
- IV. Ville touristique du Japon. - Beau métier de Fanfan.
- V. Vieux Espagnols. - On le prenait pour une dame.
- VI. N'est pas resté fils unique. - Parcourt la Tarentaise.
- VII. Ne donnant pas signe de vie. - Il est difficile de s'en sortir.
- VIII. Initiale de Marianne. - Hallebardes. - Une petite centaine de litres.
- IX. En a rasle- bol. - Fait l'éventaire.
- X. Produit un bon bordeaux.

**Verticalement.**

- 1. Travaillent moins dans la journée que le soir.
- 2. Au centre de l'oeil. - Cidessous.
- 3. Travaille surtout quand il pleut. - Au centre de l'oeil.
- 4. Ouvre la porte des ministères. - A rendu Bonn à sa vie de province.
- 5. Finit le lavage. - Beaucoup.
- 6. Passé à l'as. - Montre la direction.
- 7. Orgueilleuses. - Démonstratif.
- 8. En met un coup.
- 9. Ce qu'on peut dire d'un tison. - Dresde le fut en 1945.
- 10. Spécialités de Pivot. - Change des cours trop théoriques.
- 11. Muse des poètes. - A régné sur l'Iran.
- 12. En grandes pompes.

## Grilles de sudoku

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>								
8	5		7		9					7	8	3			5	1	
	7		5			4		8		3	5					4	
		2	6		8	1						1				7	
4			9			6					7	4	5		9		
1	8					9		5									
	9			2				1			4		1	9	7		
		4	2		6	5					5	2					
6	3			4		2					4				2	6	
			3		7	6	4				6	2		7	4	1	
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>								
			3	5	8							6	3	4		7	8
	5			3					1			9		5			
		9			2						8				4		
	9	2							5		6				9	5	3
5	7			2				8	9								
8						4	2				9	2	5				4
			3			5						4					6
2				9			6							3	1		
				6	1	8					6	8		1	2	3	

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	N	E	R	V	E	U	S	E	M	E	N	T
II	O	R	I	E	N	T	E	R		Z	O	O
III	V	I	F	S		A	V	A	L	E	U	R
IV	A	G		T	A	H	I	T	I		V	R
V	T	E	L	E	S		C	O	N	T	E	E
VI	R		U	S	I	N	E		G	O	L	F
VII	I	L	S		L	A	S	S	E	R		I
VIII	C	O	T	R	E	S		P	R	E	T	E
IX	E	U	R	O		A	B	O	I		E	E
X	S	P	E	C	U	L	A	T	E	U	R	S

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>									
4	1	2	9	7	5	3	6	8		1	2	5	3	9	6	4	7	8
3	9	6	8	4	2	1	7	5		9	6	4	5	8	7	1	3	2
8	5	7	3	6	1	9	2	4		3	8	7	1	2	4	6	9	5
5	2	4	6	9	3	7	8	1		2	5	6	9	4	3	8	1	7
9	3	8	2	1	7	4	5	6		4	9	8	2	7	1	5	6	3
6	7	1	5	8	4	2	3	9		7	3	1	6	5	8	9	2	4
7	8	5	4	3	9	6	1	2		8	1	9	4	3	2	7	5	6
1	6	9	7	2	8	5	4	3		6	4	2	7	1	5	3	8	9
2	4	3	1	5	6	8	9	7		5	7	3	8	6	9	2	4	1
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>									
4	5	2	9	7	1	6	3	8		4	6	9	2	8	7	3	5	1
9	6	1	5	3	8	4	2	7		2	8	7	1	3	5	4	6	9
7	8	3	6	2	4	5	9	1		1	5	3	9	4	6	7	2	8
1	2	4	8	9	3	7	6	5		9	7	8	4	2	1	6	3	5
6	3	7	2	1	5	8	4	9		5	2	4	6	9	3	1	8	7
8	9	5	7	4	6	3	1	2		3	1	6	7	5	8	2	9	4
2	7	6	4	5	9	1	8	3		8	9	1	3	7	2	5	4	6
5	1	8	3	6	2	9	7	4		6	4	2	5	1	9	8	7	3
3	4	9	1	8	7	2	5	6		7	3	5	8	6	4	9	1	2

# Economie

Le dirham s'apprécie de 0,15% face au dollar

Le dirham s'est apprécié de 0,15% face au dollar américain et s'est déprécié de 0,12% vis-à-vis de l'euro, entre le 14 et le 18 octobre courant, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Lors des adjudications d'achat de devises du 18 octobre, BAM a retenu un montant total de 45 millions de dollars, soit l'équivalent de 407,4 millions de dirhams (MDH), précise la Banque centrale dans son récent bulletin sur les indicateurs hebdomadaires.

Au 15 octobre 2021, l'encours des avoirs officiels de réserve s'est établi à 322,8 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 0,3% d'une semaine à l'autre et de 10% en glissement annuel.

Le bulletin fait, en outre, ressortir que l'encours global des interventions de la Banque centrale, au cours de la période allant du 14 au 20 octobre, ressort à 83,6 MMDH, dont 30,9 MMDH sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, 25,8 MMDH sous forme d'opérations de pension livrée et 26,9 MMDH dans le cadre des programmes de soutien au financement de la très petite, petite et moyenne entreprise (TPME).

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien moyen des échanges s'est établi à 3,2 MMDH et le taux interbancaire s'est situé au cours de cette période à 1,50% en moyenne.

Lors de l'appel d'offres du 21 octobre (date de valeur le 21 octobre), BAM indique injecter un montant de 29,8 MMDH sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, le Masi s'est apprécié de 0,8% entre le 14 et le 18 octobre, portant ainsi sa performance depuis le début de l'année à 17,7%. Cette évolution reflète principalement les progressions des indices sectoriels des "distributeurs" de 4,9% ainsi que des "banques" et des "télécommunications" de 0,7% chacun.

A l'inverse, ceux relatifs aux secteurs des "services de transport" et des "services aux collectivités" ont enregistré des baisses respectives de 0,4% et de 4%.

Pour ce qui est du volume global des échanges, il s'est chiffré à 523,9 MDH après 619,7 MDH une semaine auparavant. Sur le marché central actions, le volume quotidien moyen a atteint 163,7 MDH contre 114,2 MDH la semaine dernière.

## Le tourisme national reprend peu à peu des couleurs



Le tourisme national se remet peu à peu sur les rails, si l'on en croit les dernières données publiées par la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) faisant état d'un accroissement à deux chiffres du nombre des arrivées touristiques à fin août 2021. Selon ce département relevant du ministère de l'Economie et des Finances dans sa note de conjoncture du mois d'octobre (N°296), le flux des arrivées à la destination Maroc s'est accru de 16,2%, pour s'élever à près de 2,5 millions d'arrivées, après 2,1 millions à fin août 2020 et 9,3 millions à fin août 2019.

Quoi qu'en soit insuffisante, cette performance a permis de faire passer la baisse des arrivées par rapport à leur niveau pré-crise

de -77% à fin août 2020 à -73,3% à fin août 2021.

Comme le précise la DEPF dans sa note, « au titre de la période de juin à août, le nombre de ces arrivées a cumulé un total de près de 2 millions d'arrivées, après 165 mille un an auparavant, pour une part des touristes étrangers de 28%, après 10,8% un an plus tôt ».

D'après la même source, en comparaison avec la même période de 2019, le recul de ces arrivées s'est ainsi réduit à -60,2%, après -97% un an auparavant.

Plusieurs facteurs dont la réouverture des frontières nationales à partir de mi-juin 2021 (combinée aux mesures exceptionnelles de l'opération Marhaba 2021), expliquent cette évolution qui intervient après plus d'une année d'évolution négative sous l'impact de la crise Covid-19.

Il faut dire, en effet, que « la mise en place des dispositifs sanitaires pour accueillir les ressortissants marocains à l'étranger a, quelque peu, ravivé ce secteur pratiquement en arrêt depuis plusieurs mois », comme l'a constaté le Centre marocain de conjoncture (CMC) dans sa publication trimestrielle « Maroc Entreprise » (N°101) de septembre dernier.

Soulignons qu'après l'analyse des données publiées par la DEPF, il ressort également qu'au terme des huit premiers mois de l'année en cours, le volume des nuitées réalisées dans les établissements d'hébergement classés a

atteint près de 5,6 millions. Il est ainsi ressorti en légère baisse de 0,5% par rapport à fin août 2020 et de 67,2% par rapport à fin août 2019.

Il est à préciser que « pour la période de juin à août 2021, leur nombre s'est boosté de 218,6% comparativement à la même période de 2020 et a reculé de 52,3% comparativement à celle de 2019 », a souligné la DEPF.

Des améliorations ont été aussi constatées au niveau des recettes touristiques qui se sont appréciées de 223,3% au titre des deux premiers mois du troisième trimestre 2021, selon la DEPF.

« Consolidées à une hausse de 15,2% au mois de juin 2021, ces recettes ont atteint 12,9 milliards durant la période de juin à août 2021, après 4,8 milliards un an plus tôt et 24,1 milliards à la même période de 2019 », a indiqué la Direction. Ainsi, au terme des huit premiers mois de 2021, ces recettes se sont repliées de 17,6% en une année à 20,3 milliards de dirhams et de 61,5% par rapport à fin août 2019 après 74,1% à fin mai 2021, a-t-elle souligné.

Comme le relève le CMC dans sa publication trimestrielle, rappelons que « les recettes touristiques ont augmenté au terme du mois de juillet de l'année en cours de 45,6% en comparaison avec la même période de l'année précédente. En revanche, les recettes voyages ont diminué de 42,8% au cours de la même pé-

riode ».

A l'échelle mondiale, tout porte à croire que les vaccinations et la réouverture des frontières ont favorisé la reprise de ce secteur. Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), « le tourisme international a montré des signes de rebond en juin et en juillet 2021 avec l'assouplissement des restrictions sur les voyages dans certaines destinations et la progression générale des vaccinations dans de nombreuses régions du monde ».

Comme le souligne cette institution spécialisée des Nations unies, il y aurait eu 54 millions de touristes internationaux en juillet 2021 : c'est 67% de moins qu'en juillet 2019, mais c'est le meilleur résultat enregistré depuis avril 2020. Et de préciser que « ce chiffre est à rapporter aux 34 millions d'arrivées internationales estimées au mois de juillet 2020, tout en étant bien en dessous des 164 millions de 2019 ».

Si la plupart des destinations ont connu durant la même période un rebond modéré des arrivées internationales par rapport à 2020, force est de constater que « 2021 reste une année difficile pour le tourisme mondial », selon l'organisation chargée de promouvoir et de développer le tourisme international. Et pour cause : les arrivées internationales de janvier à juillet étant de 80% inférieures à leur niveau de 2019, a-t-elle expliqué.

Alain Bouthry

**“  
Forte hausse  
des recettes et  
accroissement  
à deux chiffres  
du nombre  
des arrivées  
touristiques  
à fin août 2021**

## Maroc-Canada: Reprise des vols à partir du 29 octobre

La compagnie nationale Royal Air Maroc (RAM) a annoncé, vendredi, que les vols reliant Casablanca à Montréal reprendront à partir du 29 octobre en cours.

Les passagers pourront désormais emprunter les vols directs quotidiens de la compagnie nationale opérés par des avions de type B. 787 Dreamliner, indique la RAM dans un communiqué.

La reprise de cette ligne régulière interviendra deux mois

après sa suspension le 29 août dernier, fait savoir la même source, précisant que les voyageurs doivent, cependant, se soumettre aux nouvelles conditions imposées par les autorités canadiennes. Ces voyageurs sont invités à consulter le site du ministère des Transports canadien et la plateforme "ArriveCAN" pour se renseigner sur les détails des conditions et modalités réglementaires et sanitaires permettant l'accès au territoire canadien. La liaison entre Casablanca et

Montréal est une route stratégique pour la compagnie nationale compte tenu de la forte communauté marocaine résidant au Canada, mais aussi du fait que Casablanca constitue un hub important pour une grande partie de la communauté africaine se déplaçant vers le reste du continent.

La reprise des vols entre les deux destinations était donc un événement très attendu qui permettra de répondre à une forte demande, conclut le communiqué.

## Le Maroc et la Suisse disposent des conditions nécessaires à leur rapprochement économique

Les économies marocaine et suisse disposent de toutes les conditions nécessaires à leur rapprochement, a affirmé le président de la Confédération suisse, Guy Parmelin.

"Le Maroc est un des partenaires commerciaux les plus importants pour la Suisse sur le continent africain, régulièrement dans le top 3 ces dernières années", a dit M. Parmelin dans un éditorial dans le quotidien "l'Economiste", à l'occasion du Centenaire de la présence diplomatique suisse au Maroc, faisant savoir que les échanges entre les deux pays sont dynamiques, riches et variés et ont déjà dépassé avant la pandémie la valeur de 600 millions de francs suisses.

"Une fois la reprise amorcée, je n'ai aucun doute que cette dynamique se poursuivra", a-t-il affirmé, ajoutant que "les conditions institutionnelles sont réunies" pour accompagner cette reprise, rapporte la MAP.

"Notre relation économique va au-delà des accords signés... Nous comptons au Maroc - centre d'affaires en plein essor - plusieurs entreprises et multinationales suisses. Ensemble, elles y génèrent près de 10.000 emplois et sont réunies autour de la dynamique Chambre de commerce suisse au Maroc", a noté M. Parmelin.

Ces entreprises, a-t-il poursuivi, soulignent régulièrement le dynamisme et la taille du marché local, la stabilité politique du pays, les in-

frastructures de très bonne qualité, la main-d'œuvre bien formée, la francophonie et les conditions préférentielles offertes aux entreprises dans le cadre de politiques d'encouragement porteuses. "Le parallèle avec les conditions offertes par la Suisse, et qui font son succès, ne m'échappe évidemment pas", a-t-il ajouté.

M. Parmelin a, en outre, noté que ce contexte favorable donne aux relations maroco-suisse un réel potentiel de développement, mettant en exergue le rôle stratégique du Royaume vis-à-vis de l'Afrique, grâce notamment au port de Tanger Med.

"La position de relais du Maroc, au nord de l'Afrique et au sud de l'Europe, est en effet encore plus stratégique pour le raccourcissement des chaînes de valeur, à l'heure où la vulnérabilité des entreprises face aux chocs externes et le besoin de réduire l'empreinte carbone de nos biens de consommation ne sont plus à démontrer", a-t-il souligné relevant que ce contexte offre une opportunité pour la Suisse et le Maroc pour travailler ensemble comme partenaires pour l'Afrique.

Et de poursuivre: "Tous deux y sont déjà très présents et actifs au travers de nombreuses coopérations. Or, c'est précisément ce rôle clé de pont entre les marchés porteurs d'Afrique de l'Ouest et d'Europe que les entreprises suisses évoquent lorsqu'elles parlent de la nécessité de s'implanter au Maroc".

Ces dernières, a-t-il indiqué, s'emploient d'ores et déjà à mettre leur savoir-faire et leur capacité d'innovation internationalement reconnue au profit des opportunités que le Maroc offre sur le continent africain, insistant sur la nécessité de coopérer encore plus concrètement à cette échelle.

Par ailleurs, M. Parmelin a rappelé que l'éducation et les nouvelles technologies font partie des priorités de la Suisse au Maroc selon la stratégie 2021-2024 pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient du Conseil fédéral, soulignant que les deux pays considèrent qu'il est crucial de soutenir le développement d'un système local de haute qualité tant pour la formation professionnelle que pour l'éducation afin non seulement d'offrir des perspectives à la jeunesse, mais aussi de diversi-

fier leur économie.

Il a, également, souligné que le Maroc et la Suisse misent sur les énergies renouvelables pour lutter contre le réchauffement climatique, affirmant, dans ce cadre, qu'"un pays comme le Maroc est à la pointe de la transition énergétique".

En matière de nouvelles technologies et d'innovation pour le développement durable, une autre des

priorités de la Suisse au Maroc, M. Parmelin a annoncé "le démarrage prochain d'un projet, dans le cadre de l'accord de Paris, qui permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Maroc, grâce à une technologie novatrice de transformation de la biomasse".

Evoquant le nouveau modèle de développement, M. Parmelin a indiqué que ce plan stratégique et

ambitieux pour l'horizon 2035 accompagnera la montée en puissance du Maroc dans ces différents domaines. "Il est porteur d'opportunités de collaboration en matière d'éducation, de numérisation, de nouvelles technologies, d'économie, de finance et de développement durable où nos expériences et nos savoir-faire sont complémentaires", a-t-il dit à ce propos.

أماندیس  
Amendis

### Avis d'appels d'offres ouverts

AMENDIS filiale de Veolia Environnement Maroc et Délégitaire de la Gestion des services d'Assainissement Liquide et de Distribution de l'Eau Potable et d'Électricité à la région de Tanger-Tétouan; procède au lancement des appels d'offres suivants:

AO N° 21/21 TE - 50/21 TA : Marché cadre de fourniture de tuyaux en béton pour les directions opérationnelles d'Amendis Tanger (Lot 1) et Tétouan (Lot 2)

AO N° 23/21 TE : Renforcement de la conduite de Refoulement de la station de pompage Réservoir Densa vers Réservoir Haut Densa à la ville de Tétouan

AO N° 52/21 TA : Raccordement du parc photovoltaïque GPM 1 au poste source 6020kv Charf El Akab à la ville de Tanger

Les Sociétés peuvent télécharger les dossiers d'Appels d'offres directement du site d'Amendis (7): [www.amendis.ma](http://www.amendis.ma)  
«Appels d'Offres» au les réserver gratuitement sous format numérique du siège d'Amendis, à l'adresse suivante:  
Direction des Achats et Marchés - Service Appels d'offres:  
Bureau DAM - 1er étage - Agence Al Majid Quartier Al Majid Rue Jeddah Majher  
Tél. : 0539 32 80 28

(\*En cas de téléchargement, il doit se faire impérativement du site d'Amendis en mentionnant le nom et l'adresse mail valide de la société. Les Conditions de participation et d'exécution sont définies comme suit :

N°AO	Estimations En DH HT	Cautionnements Prévisions En DH	Date de Visite des lieux	Date limite de dépôt des offres	Délai	Statut d'ouverture
23/21 TE	1 440 000	30 000	Jrudi 04/11/2021 A 10 H Lieu de départ : DOP, Amendis Tétouan	Lundi 16/11/2021 Avant 15 H Ou Mardi 16/11/2021 A 10H	3 mois	Publique
50/21 TA	Lot 1 : Min = 2 250 000 Max = 4 500 000	70 000	-	Mardi 16/11/2021 Avant 15 H	12 mois	Publique
21/21 TE	Lot 2 : Min = 650 000 Max = 1 300 000	20 000	-	Mercredi 17/11/2021 A 10H		
52/21 TA	Offre de base : 4 300 000 Offre variants: 3 443 000	100 000	Mardi 09/11/2021 A 16 H Lieu de départ : DOP, Amendis Tanger		3 mois	

1. Les offres peuvent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, contre récépissé, ou envoyées par voie postale avec accusé de réception ou remises au président de la commission des appels d'offres avant l'ouverture des plis
2. Les dossiers doivent être présentés conformément aux règlements particuliers des appels d'offres (R.P.A.O)
3. L'ouverture des plis en séance publique de l'appel d'offres 23/21 TE est prévue le Mardi 16/11/ 2021 à 10 H à la salle de réunion de la DOP d'Amendis Tétouan site au lotissement aviation
4. L'ouverture des plis en séance publique des appels d'offres 21/21 TE et 52/21 TA est prévue le Mercredi 17/11/ 2021 à 10 H à la salle de réunion du siège d'Amendis à l'adresse précitée
5. Toute offre déposée après le délai de remise spécifié sera automatiquement écartée



Le Royaume est l'un des principaux partenaires commerciaux de l'Etat helvétique

# Douaa Serhir

## “J’aime rêver surtout quand il est possible de réaliser ses rêves”

Peut-on vraiment avoir de l’ambition sans prétention ? Notre entretien avec Douaa Serhir en est la confirmation. Il dépeint une artiste au parcours atypique à l’aube d’une carrière prometteuse, lancée depuis la production de “Lose my mind”. Un premier titre autoproduit, savant mélange de pop et d’électronique, et dont le clip a enregistré plus de 430.000 vues sur YouTube.

Rêveuse tout en faisant attention à garder les pieds sur terre, Douaa Serhir prend un malin plaisir à jongler entre sa passion pour la musique, qui a d’ailleurs bercé son enfance au sein d’une famille où l’art est roi, mais aussi son métier d’analyste financière pour une multinationale en France, après l’obtention d’un master en finance de marché. Pas très glamour, on vous le concède, mais le contraste saisissant entre ses carrières professionnelle et artistique renforce sa singularité et son originalité dans un univers artistique conformiste à soubait.

Un univers dont les arcanes lui étaient inconnus jusqu’ici. Douaa Serhir l’a d’ailleurs abordé sur la pointe des pieds, sans se départir de son enthousiasme débordant et communicatif. Elle nous le raconte à sa manière, sans oublier de mentionner celles et ceux qui ont, de près ou de loin, participé à l’éclosion d’une artiste dont on n’a pas fini de parler.

**Libé : Le regard des autres a-t-il changé depuis que vous avez entamé votre carrière artistique ?**

Douaa Serhir : Pas vraiment. Les membres de ma famille ont toujours le même comportement. Au travail, ils n’étaient pas vraiment au courant. Quand je le leur ai annoncé, tout le monde l’a bien pris. Surtout que je ne compte pas démissionner de sitôt.

**Si un jour vous devez faire un choix entre la musique et votre profession ?**

Tout comme ma carrière musicale, ma carrière professionnelle est un projet à long terme. J’y ai consacré beaucoup de temps et d’énergie. Du coup, je ne me vois pas tout plaquer pour la musique. Mais à l’avenir, si j’ai la possibilité de vivre de ma passion et de ma musique, je ne vais pas hésiter longtemps. Surtout si c’est permissible d’un point de vue financier. N’oublions pas que je vise le marché marocain. Et je ne crois pas qu’au Maroc on puisse vivre de la musique. En tout cas, pour le moment je compte bien évidemment garder mon travail.

**A quel moment êtes-vous tombée amoureuse de la musique ?**

Aussi loin que je me souviens, j’ai été passionnée par la musique. J’ai baigné depuis ma tendre enfance dans cet univers. Ma maman chante depuis toujours, lors d’événements familiaux. A la maison, dans la voiture. Partout. Mon oncle est professeur de flûte traversière. De plus, je me suis construite une culture artistique à travers de nombreuses activités telles que le théâtre, le chant, le piano. Forcément, à un moment donné, j’ai trouvé beaucoup de réconfort dans l’écriture et l’interprétation de mes chansons. Donc en vrai, c’est après plusieurs années de pratique artistique que je suis vraiment tombée amoureuse du processus de création.

**Quelles sont vos influences musicales ?**

Amy Winehouse, Britney Spears, Adèle, Alicia Keys, principalement des artistes des années 2000 et en particulier la pop américaine. J’aime aussi énormément les artistes de la chanson française classique, comme Lara Fabian, Lorie, Hélène Ségara. Donc j’ai vraiment une culture musicale diversifiée. Une sorte de mix entre les cultures musicales européennes, américaines et surtout marocaines, mes origines natales. Mon père écoutait beaucoup de Tarab et Nass El Ghiwane. D’où ce mix entre l’authenticité et la modernité dans mon expression musicale.

**Vos parents tiennent un rôle important dans votre carrière ?**

Ma mère est ma manageuse. Donc dans les faits, mes parents m’aident beaucoup et contribuent à l’évolution de ma carrière artistique. Dès le début, ils ont été très compréhensifs. On avait un deal, dès lors que je réussissais mes études et que je me prenais en main, j’avais toute la liberté de faire ce que j’aime et notamment de concrétiser mes projets artistiques. Quand j’ai eu mon diplôme, l’année dernière, j’ai travaillé et c’est à ce moment que j’ai eu l’idée de faire une chanson. J’en ai parlé à mes parents, ils étaient totalement d’accord.

**Est ce que vous avez signé avec un producteur ou une maison de disques ?**

Je n’ai encore rien signé avec personne. Je suis une artiste indépendante. Le clip a été fait en autoproduction, avec le concours de mon équipe. J’ai collaboré avec Said Moussaria, le réalisateur du clip et le Beatmaker, Tarik Lahjaily Madara. Et on a eu le privilège de recevoir un artiste de renommée sur la scène artistique marocaine, Sy Mehdi. Son soutien a apporté de la visibilité au clip.

**Par quel moyen avez-vous inté-**

**gré l’univers de la musique pro ?**

Au début, j’ai commencé à écrire des chansons toute seule avec ma guitare. Je me suis créé un petit studio chez moi. J’ai acheté une carte son et un micro. J’ai écrit mes chansons, un peu avant le confinement. Et pendant le confinement, je me suis vraiment dévouée corps et âme à mes compositions. Ce qui m’a permis d’avoir des maquettes prêtes. Un jour, mes parents ont rencontré un producteur, en l’occurrence Saïd Moussaria. Au même moment, j’ai appelé ma mère pour lui exprimer mon envie de me lancer, mais qu’il me fallait un Beatmaker pour enregistrer une première chanson et la diffuser. Par chance, elle m’a mise en contact avec Mr. Moussaria.

**Comment s’est passée votre collaboration ?**

Au début, on s’est parlé brièvement. Et je ne voyais pas comment on aurait pu accrocher du fait qu’il produit des artistes dont les univers artistiques étaient drastiquement opposés au mien. J’avais l’impression de plonger dans une folle aventure mais aussi dans l’inconnu. Au début, c’était laborieux. Mais un jour tout s’est accéléré. Je lui ai envoyé une chanson et il m’a répondu sur le champ. Il m’a proposé de m’y concentrer. C’est à partir de ce moment que l’on s’est mis sur le projet de Lose my mind. Parce qu’on avait commencé notre collaboration sur une première chanson. Je l’ai enregistrée à Paris, mais finalement on ne l’a pas sortie.

**Vous n’aviez aucune appréhension ?**

Si si, j’appréhendais cet univers. Car on en parle comme un univers où il faut être méfiant. Mais je reste positive. Je suis accompagnée par ma famille et mes amis. Je n’ai rien à craindre. Je me sens plutôt en confiance. D’autant que je n’ai pas l’intention de créer le buzz ou autre.

Je compte y aller petit à petit dans les règles de l’art. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi ce milieu pourrait m’éfrayer.

**Quel est votre plan de carrière pour conquérir le marché marocain ?**

Je n’ai pas vraiment de plan ou de stratégie particulière. D’ailleurs je ne vois pas les choses de cette manière. La scène artistique marocaine est vaste et il y a de la place pour tout le monde. L’industrie musicale n’est pas encore très développée au Maroc. Moi je reste plutôt dans la spontanéité. Au feeling et en fonction de mes moyens matériels et non matériels. En tout cas je fais des sacrifices pour avancer, développer et réaliser mon rêve qui est d’être une véritable chanteuse, non pas uniquement au niveau national mais aussi à l’international. J’aime rêver surtout quand il est possible de réaliser ses rêves.

Il y a un grand écart de style entre les reprises et vidéos partagées sur votre chaîne YouTube et “Lose my mind”

Pour le clip, on a essayé d’avoir une nouvelle idée, l’écriture d’un scénario avec le concours de toute l’équipe et notamment l’idée Western que l’on a trouvée très originale et singulière au Maroc. S’agissant du style, je n’ai pas vraiment de style prédéfini. Je n’ai pas envie de me cloisonner et de me mettre des limites. “Lose my mind”, c’était un one shot. Mais je compte explorer d’autres genres musicaux. Je reste majoritairement influencée par la Pop américaine et l’univers artistique marocain. Je vais poursuivre sur ce chemin et développer mon propre style à l’avenir. D’autant plus que je compte sortir encore beaucoup de chansons. J’ai un long répertoire en réserve et je ne vais pas arrêter de vous surprendre.

**Propos recueillis par Chady Chaabi**



# La HACA lance la version amazighe de son site officiel

La Haute autorité de la communication audiovisuelle a lancé, le 18 octobre courant, la version amazighe de son site officiel. « Cette version mise en ligne sur le site internet de l'institution permettra au public d'accéder à toutes les données et les informations en langue amazighe, notamment les études et les rapports réalisés par la HACA, ainsi que les communiqués de presse et les différents comptes rendus relatifs aux activités de l'instance », lit-on dans un communiqué de l'institution.

« La réalisation de la version amazighe du site de la Haute autorité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du

caractère officiel de l'amazighe en tant que langue officielle du Royaume et patrimoine commun de tous les Marocains », ajoute-t-on.

« Elle, intervient également en application des dispositions de l'article 26 de la loi 26-16 qui prévoit l'intégration de la langue amazighe, à côté de la langue arabe, dans les sites d'information électroniques des administrations, des établissements publics, des collectivités territoriales et des autres services publics », explique le communiqué de la HACA qui a, par ailleurs, pris plusieurs initiatives dans le cadre de la mise en œuvre des articles 13, 26, 27, 32 et 2 de

la loi 26-16 fixant le processus de mise en œuvre du caractère officiel de l'amazighe, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et dans les domaines prioritaires de la vie publique. Le communiqué rappelle enfin que l'instance de régulation a établi « un plan d'action pour l'intégration progressive de l'amazighe à différents niveaux de son action et de son fonctionnement institutionnel, sachant que plusieurs rapports et relevés thématiques ainsi que toute la signalétique interne et externe de l'institution ont déjà été élaborés dans les deux langues officielles du pays ».



*Pour célébrer la souveraineté du Maroc sur son Sahara*

## L'Ensemble El Akademia en concert à Dakhla

L'Ensemble El Akademia se produira à la date symbolique du 6 novembre dans un grand concert en plein air sur la place Hassan II de Dakhla pour célébrer la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

Placé sous le Haut patronage de S.M le Roi Mohammed VI, ce concert exceptionnel réunira des jeunes musiciens de la Garde Royale, de la Gendarmerie Royale et des Forces Royales Air, et des musiciens civils marocains ainsi que de jeunes musiciens et coaches d'El Akademia en provenance d'Europe, annonce « El Akademia » dans un communiqué.

Dirigé par la violoniste Monia Rizkallah, première cheffe d'attaque à l'Opéra de Berlin et fondatrice de l'Association El Akademia, ce concert vient célébrer la souveraineté du Maroc sur son Sahara, dans le sillage de la commémoration du 46e anniversaire de la Marche Verte.

Organisée avec le soutien notamment de la Fondation Hassan II pour les Ma-

rocains résidant à l'étranger (MRE) et de la wilaya de la région de Dakhla-Oued Eddahab, cette grand-messe musicale connaîtra une organisation exceptionnelle qui verra la préparation à Fès de la logistique son et lumières de la scène, puis son transfert à Dakhla, indique le communiqué.

A cette occasion, « El Akademia Masterclass » pour la musique classique sera organisée du 3 au 5 novembre à Dakhla, dans le strict respect des mesures sanitaires et préventives contre la Covid-19, précise la même source.

« El Akademia Masterclass » est un programme destiné à promouvoir de jeunes musiciens marocains talentueux et à favoriser leur professionnalisation par des échanges musicaux et sociaux avec des coaches (musiciens chevronnés de grands orchestres internationaux) et de jeunes musiciens étrangers.

Selon les organisateurs, des stars de

renommée mondiale de jazz se relayeront sur la place Hassan II de Dakhla, pour des moments exceptionnels de partage musical.

L'Association El Akademia a été fondée par Monia Rizkallah, et pour objectif d'accompagner de jeunes musiciens marocains pour leur permettre de prétendre à des carrières dans des orchestres professionnels nationaux et internationaux. Elle développe pour cela El Akademia Masterclass, un programme novateur de cours intensifs basé sur des échanges entre des professionnels et des talents en devenir.

L'association s'appuie sur un réseau de musiciens se produisant dans les meilleurs orchestres d'Allemagne et d'ailleurs. Les membres de l'équipe El Akademia transmettent bénévolement leur savoir-faire et leur expérience aux jeunes étudiants dans des classes de maître mêlant coachings individuel et collectif.

## Bouillon de culture

### «Tanja Fraja»

La première édition de l'événement culturel «Tanja Fraja» se tiendra, les 30 et 31 octobre, l'occasion d'intégrer les traditions d'animation artistique au cœur de la médina de Tanger.

Les habitants et les visiteurs des quartiers historiques de la ville du Détroit auront rendez-vous, le week-end prochain de 17h00 à 19h00, avec des spectacles de contes, des performances musicales et théâtrales et des ateliers d'art plastique (caricature, calligraphie, expositions et peinture), indique un communiqué des organisateurs.

Dans la perspective d'accompagner le programme de réhabilitation et de valorisation de la médina de Tanger, de nombreux événements culturels et artistiques seront organisés par des associations et coopératives artistiques locales, en collaboration avec la wilaya de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, et ce le dernier week-end de chaque mois, l'occasion de célébrer l'art et la créativité et de contribuer à la promotion de l'animation artistique et culturelle de la ville.

Au programme de cet événement culturel figurent le spectacle «Al Barzakh» qui sera animé, à la place Tabor à la Kasbah, par le conteur Ahmed Said Al Banagui, la performance des acrobates de Tanger, sous la direction de Sanae Kamouni, à la place Mechouar à la Kasbah, une rencontre avec le caricaturiste Abdelghani Dahdouh, à la place Borj Salam (Continental), et un spectacle de musique Gnawa de Tanger, sous la direction du Maâlem Abdellah el Gourd, à la place de Petit Socco.

### Festival

«Le chemin du paradis», du Marocain Wahid Snouji, a remporté le Grand Prix de la 9ème édition du Festival international du cinéma et immigration d'Oujda, qui s'est clôturée samedi dans la soirée.

Le théâtre Mohammed VI d'Oujda a accueilli la cérémonie de clôture de ce festival, organisé par l'Association solidarité pour le développement et l'immigration sous le thème «Le rôle du cinéma dans le renforcement de la sécurité culturelle des sociétés».

Dans la catégorie du long métrage toujours, le film «Istrupya» du Palestinien Ahmed Hassounah a décroché le prix du meilleur scénario, alors que le prix spécial du jury est revenu à «Sudani from Nigeria» de l'Indien Mohamed Zakariya.

Le jury de cette édition, présidé par le réalisateur marocain Fouad Souiba, a décerné le prix de la meilleure interprétation masculine à l'acteur Aziz Agazim pour sa performance dans «Le chemin du paradis», alors que l'actrice tunisienne Soundous Bellahcen a remporté le prix de la meilleure interprétation féminine pour son rôle dans «Benzine» de Sarra Abidi.

Pour les courts métrages, le prix de la meilleure réalisation a récompensé le Turc Hakan Unal pour son film «Crack in the wall», alors que le prix du meilleur scénario est revenu à «Asylum Tickets» du Syrien Mohamed Chamy, tandis que «May twenty seventh of this year» de l'Égyptien Mostafa Morad a décroché le Grand prix de la catégorie.



## La Chine impose de nouveaux confinements et restrictions



Les autorités ont imposé lundi des confinements à des dizaines de milliers d'habitants du nord de la Chine et demandé aux Pékinois de limiter leurs déplacements en raison d'un rebond des cas de Covid-19 dans le pays, à une centaine de jours du démarrage des JO d'hiver de Pékin.

La Chine a recensé 39 nouveaux cas de Covid-19 lundi et plus d'une centaine sur la semaine écoulée, la plupart de ces contaminations étant liées aux déplacements d'un groupe de touristes.

Les autorités chinoises, qui pratiquent une politique de "tolérance zéro" à l'égard du virus, ont réagi promptement, imposant des restrictions et organisant des campagnes de dépistage de masse dans les régions affectées.

À Pékin, où doivent démarrer les jeux Olympiques d'hiver le 4 février, un marathon auquel devaient participer quelque 30.000 coureurs le 31 octobre a été reporté sine die "de manière à prévenir le risque de transmission épidémique", selon les organisateurs.

Le marathon de Wuhan, qui devait compter 26.000 participants dimanche dernier dans la ville où le nouveau coronavirus avait été identifié pour la première fois fin 2019, avait été lui aussi annulé au dernier moment pour les mêmes raisons.

Un responsable municipal de Pékin a demandé aux habitants d'éviter les voyages "non nécessaires" hors de la ville ainsi que les rassemblements à grande échelle pour le moment. Toute personne arrivant à Pékin en provenance d'une région où des

cas de Covid-19 sont recensés doit présenter un test négatif, ont indiqué les autorités.

Les nouveaux cas de Covid-19 ont été détectés dans onze provinces, situées pour la plupart dans le nord du pays. À Ejjin, une ville de Mongolie intérieure dans le nord du pays, environ 35.000 personnes se sont vu imposer un confinement de deux semaines à partir de lundi. Dans certaines villes du nord, dont Lanzhou, la capitale de la province du Gansu, les services de bus et de taxis ont été suspendus et des sites touristiques ont été fermés aux visiteurs.

Dimanche, les autorités avaient déjà annoncé la suspension des voyages touristiques organisés dans cinq zones où des cas de Covid-19 ont été signalés, dont Pékin.

## Mettre fin à la pandémie est un choix, affirme le chef de l'OMS

La pandémie de Covid-19 prendra fin "lorsque le monde choisira d'y mettre fin" car "tous les outils" sont désormais disponibles pour combattre le virus, a déclaré dimanche le chef de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, renouvelant ses appels à une distribution plus équitable des vaccins. "La pandémie prendra fin lorsque le monde choisira d'y mettre fin, c'est entre nos mains, nous avons tous les outils dont nous avons besoin", a lancé le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lors d'une conférence à Berlin. Il a déploré que jusqu'ici "le monde n'ait pas utilisé ces outils à bon escient", soulignant qu'avec "près de 50.000 décès par semaine" dans le monde, "la pandémie est loin d'être terminée".

Le chef de l'OMS s'exprimait lors de la cérémonie d'ouverture du "Sommet mondial sur la santé", un événement annuel réunissant professionnels et politiques à Berlin.

L'OMS a fixé comme objectif que 40% de la population de chaque pays soit vaccinée d'ici la fin de l'année et 70% d'ici le milieu de 2022. Le Dr Tedros déplore régulièrement l'accaparement des vaccins anti-Covid par les pays riches. "L'objectif est atteignable, mais seulement si les pays et les entreprises qui contrôlent l'approvisionnement traduisent leurs déclarations en actions", a-t-il lancé à Berlin. "Les pays qui ont déjà atteint l'objectif de 40%, y compris tous les pays du G20 doivent céder leur place dans les livraisons de vaccins" au dispositif international Covax et au Fonds africain pour l'acquisition des vaccins (Avat) mis en place par l'Union africaine, a plaidé le Dr Tedros. Quant aux fabricants de vaccins, ils "doivent partager le savoir-faire, la technologie et les licences, ainsi que la renonciation aux droits de propriété intellectuelle".

Dans un message vidéo enregistré, le chef de l'ONU Antonio Guterres a estimé que "le triomphe des vaccins - développés et mis sur le marché en un temps record - est réduit à néant par la tragédie d'une distribution inégale. "Le nationalisme et la thésaurisation des vaccins nous mettent tous en danger", a-t-il déploré.

## Nouveau record de décès et de contaminations en Russie

La Russie a enregistré un nouveau record de décès et de contaminations liés au Covid-19, pour le troisième jour consécutif, signe de la violence de la vague épidémique qui frappe le pays. D'après le bilan du gouvernement, 1.075 personnes sont mortes et 37.678 ont été infectées lors des dernières 24 heures.

Depuis juin, le pays est confronté à une nouvelle vague de l'épidémie causée par l'apparition de variants plus agressifs, la faible respect du port du masque et les grandes difficultés de sa campagne de vaccination.

Le bilan atteint désormais 229.528 morts, faisant de la Russie le

pays le plus endeuillé d'Europe. Mais ces données sont largement sous-estimées, l'agence des statistiques Rosstat ayant décompté plus de 400.000 morts à la fin août. A peine un tiers des Russes ont été immunisés depuis l'apparition du premier vaccin national, le Spoutnik V, en décembre 2020. Un échec qui s'explique notamment par la méfiance traditionnelle de la population à l'égard des autorités.

Face à la vague meurtrière en cours, ces dernières ont tardé à réagir et à imposer des mesures restrictives, par crainte de fragiliser une économie déjà chancelante. Cette semaine, le président Vladimir Poutine a finalement ordonné une semaine chômée du 30 octobre au 7 novembre pour

tenter de casser les chaînes de contamination.

La mairie de Moscou, de loin le principal foyer épidémique du pays, va, elle, fermer pour onze jours toutes les entreprises et commerces non essentiels à compter du 28 octobre. Plusieurs régions ont également décidé de mettre en place des pass sanitaires. Des critiques accusent toutefois M. Poutine de ne pas prendre la mesure de l'épidémie qui sévit toujours dans le pays.

Jeudi, le maître du Kremlin a ainsi soutenu que les Européens se pressaient en Russie pour être vaccinés au Spoutnik V, plutôt que de recevoir les injections reconnues par l'Union européenne.



Société de Gestion – Etudes – Fiscalité & comptabilité « SOGEFCO »  
7 Avenue Lalla Meryem  
Kissariat Mernissi V.N Fès  
LIQUIDATION  
DE LA SOCIÉTÉ  
« FORUM BOIS » S.A.R.L.  
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Fès le 21 octobre 2021, il a été établi le procès-verbal d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : La société a pour dénomination : « FORUM BOIS » S.A.R.L
- LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée générale décide à l'unanimité la clôture de la liquidation de la société.  
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès Le 22 octobre 2021 sous N°4663/2021 R.C : 17385.  
N° 9067/PA

LINK UP VALUE  
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 11/10/2021 l'associé de la Société LINK UP VALUE SARL AU au capital de 100.000,00 décide les modifications suivantes:  
L'assemblée décide de modifier l'objet de société Modifiant ainsi l'article 2 des statuts de la société : La rédaction de l'article 2 devient comme suit :

- INTEGRATION DES SOLUTIONS SIRH SYSTEME D'INFORMATION EN RESSOURCES HUMAINES
- COMMERCIALISATION DU MATERIEL RH & BORNE DE RECRUTEMENT
- SYSTEME D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LES RESSOURCES HUMAINES
- FORMATION, COACHING, EMPLOI ;
- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ;
- ORIENTATION DE CARRIERES ;
- ANALYSE ET DEFINITION DU PROFIL ;
- ORGANISATION EVENEMENTIELLE ;
- IMPORT-EXPORT ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou immobilières, réalisées pour le compte exclusif de la société, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et de nature à faciliter, favoriser ou développer l'activité sociale.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 22/10/2021 sous le numéro 797350.  
N° 9068/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA  
Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.

Constitution  
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 06/10/2021. IL a été établi les Statuts d'une Société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Dénomination : " HOUSE-WORK SERVICE" S.A.R.L.AU  
Siège Social : LES JARDINS DE BOUZNKA IMM 5 GH 13 APPT 4 4EME ETAGE BOUZNKA.  
Associés unique :  
- Mr. MISSAOUI AIMAD,

apporteur en numéraire 100 000,00 DHS soit 1000 Parts sociales.

Objet :  
- SERVICES DE MENAGE, JARDINAGE ET NETTOYAGE.  
- COMMERCIALISATION DES PRODUITS ET MATERIELS DE MENAGE ET JARDINAGE  
Durée : 99 ans.  
Capital social : 100 000,00 DHS.  
Gérance : la société est gérée par : Mr. MISSAOUI AIMAD.  
Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de Première Instance de Benslimane sous le N°551 RC N°7169.  
N° 9069/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
DE GUELMIM OUED  
NOUN  
PROVINCE DE SIDI IFNI  
AVIS DE  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
01/2021/BG

Le 19 Novembre 2021 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à la Consultation Architecturale Concernant : Réalisation des études architecturales et suivi des travaux de construction de deux logements de fonction relevant des centres de secours de la protection civile de Mirleff et Lakhssas, Province de Sidi Ifni.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré gratuitement à la Division du Budget et des marchés de la Province de Sidi Ifni, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le Budget Prévisionnel Maximum, Hors Taxes, Pour L'exécution Des Travaux est de : Huit cent trente mille dirhams, 00 Cts (830.000,00 Dh).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret 2- 12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division du Budget et des marchés de la Province de Sidi Ifni ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division Précitée ;  
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.  
N° 9070/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
DE GUELMIM OUED  
NOUN  
PROVINCE DE SIDI IFNI  
AVIS DE  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE

02/2021/INDH  
Le 19 Novembre 2021 à 11 h 30 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à la Consultation Architecturale Concernant : Réalisation des études architecturales et suivi des travaux de construction d'un centre pour les personnes à besoins spécifiques à la commune de Tioughza, Province de Sidi Ifni.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré gratuitement à la Division du Budget et des marchés de la Province de Sidi Ifni, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le Budget Prévisionnel Maximum, Hors Taxes, Pour L'exécution Des Travaux Est De : Un Million Deux Cent Mille dirhams, 00 Cts (1.200.000,00 Dh).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret 2- 12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division du Budget et des marchés de la Province de Sidi Ifni ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division Précitée ;  
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
- Soit transmettre, par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.  
N° 9071/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
DE GUELMIM OUED  
NOUN  
PROVINCE DE SIDI IFNI  
AVIS DE

CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
03/2021/INDH

Le 19 Novembre 2021 à 12 h 00 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à la Consultation Architecturale Concernant : Réalisation des études architecturales et suivi des travaux d'achèvement d'un centre de protection de l'enfance à la ville de Sidi Ifni, Province de Sidi Ifni.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré gratuitement à la Division du Budget et des marchés de la Province de Sidi Ifni, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le Budget Prévisionnel Maximum, Hors Taxes, Pour L'exécution Des Travaux Est De : Sept cent Mille dirhams, 00 Cts (700.000,00 Dh).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret 2- 12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les architectes peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division du Budget et des marchés de la Province de Sidi Ifni ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division Précitée ;  
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
- Soit transmettre, par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.  
N° 9072/PA

ASSOCIATION  
PROVINCIALE DES  
CEUVRES SOCIALES  
À LA PROVINCE  
D'EL JADIDA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT

N°04/APOS/2021  
Le Lundi 29 Novembre 2021 à 11heure il sera procédé dans les bureaux de la Direction du centre Provincial de kinésithérapie sis à Hay Najd à El-Jadida 24030, à l'ouverture des plis de l'appel d'offre sur offres de prix relatif aux ACQUISITION DES UNITES MOBILES MEDICALISEES

POUR GYNECOLOGIE , OPHTALMOLOGIE ET ODONTOLOGIE en trois (03) lots séparés :

- LOT N° 1 : ACQUISITION D'UNITE MOBILE MEDICALISEE DE GYNECOLOGIE.
  - LOT N°2 : ACQUISITION D'UNITE MOBILE MEDICALISEE D'OPHTALMOLOGIE.
  - LOT N°3 : ACQUISITION D'UNITE MOBILE MEDICALISEE D'ODONTOLOGIE.
- ESTIMATION DES TRAVAUX EN DHS TTC :  
LOT N°1 : 833 100 ,00 DH TTC (HUIT CENT TRENTE TROIS MILLE CENT DHS TTC).  
LOT N°2 : 833 100 ,00 DH TTC (HUIT CENT TRENTE TROIS MILLE CENT DHS TTC).  
LOT N°3 : 833 100 ,00 DH TTC (HUIT CENT TRENTE TROIS MILLE CENT DHS TTC).  
CAUTION BANCAIRE EN DHS :  
LOT N°1 : 20 000,00 DHS (Vingt Mille Dirhams)  
LOT N°2 : 20 000,00 DHS (Vingt Mille Dirhams)  
LOT N°3 : 20 000,00 DHS (Vingt Mille Dirhams)

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL KELAÀ DES SRAGHNA  
DBM

AVIS Rectificatif  
IL est porté la connaissance du public que les qualifications et les classifications demandées par l'avis d'appel d'offre ouvert N° :30/2021 /INDH publié au quotidien libération sous n° 9444 du 18/10/2021 sont sans objet.  
- les pièces à produire sont celles demandées par l'article 4 du règlement de la consultation.  
Le reste sans changement.  
N° 9074/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Wilaya Région Guelmim Oued-Noun  
Province de Sidi Ifni

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 13/2021/ BG

Le 19 Novembre 2021 à partir de 10 heures 00 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la province de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur : **Achat de fourniture de bureau et fournitures pour le matériel technique et informatique au profit de la Province de Sidi Ifni en deux lots.**

N° du lot	Cautionnement provisoire	L'estimation des coûts des prestations	Date et heure d'ouverture des plis
(LOT N° 1) : Achat de fourniture de bureau.	5,000,00 Dhs « Cinq Mille Dirhams »	359.351,60 Dhs (Trois Cent Cinquante Neuf Mille Trois Cent Cinquante et Un Dirhams, 60 centimes.)	19/11/2021 à 10 heures
(LOT N° 2) : fournitures pour le matériel technique et informatique.	3,000,00 Dhs « Trois Mille Dirhams »	198.156,00 Dhs (Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Cent Cinquante Six Dirhams, 00 centimes.)	19/11/2021 à 10 heures 30

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement à la Division du Budget et des marchés de la Province de Sidi Ifni, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division du Budget et des marchés de la Province de Sidi Ifni
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division du Budget et des marchés de la Province de Sidi Ifni,
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre, par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.  
N°9075/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MADIOUNA  
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE REGIE COMMUNALE

AVIS D'APPEL D'OFFRE  
N° 02/2021/R.C1

Le 22/11/2021 à 10 heures , sera procédé, dans le complexe Commercial « ARINA » sis au Lotissement AL ALIA ALBAYDA Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° :1-2-3-5-6-7-16) selon le tableau détaillé ci-dessous :

N° des boutiques	Surface en M <sup>2</sup>	Montant de la caution provisoire en dhs	Le prix d'ouverture estimé du prix brut en dhs
01	26.64	6.000,00	150.000,00
16	26.64	6.000,00	150.000,00
2	16.92	4.500,00	100.000,00
3	16.92	4.500,00	100.000,00
5	16.92	4.500,00	100.000,00
6	16.92	4.500,00	100.000,00
7	16.92	4.500,00	100.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la régie communale de Sidi Hajjaj Oued Hassar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:

- LOT N°1 : Pour les boutiques n°1 et n°16 : 6 000.00 DHS (Six mille dirhams).
- LOT N°2 : Pour les boutique n°2,3,5,6,et n°7 : 4 500.00 DHS (Quatre mille cinq cent dirhams)

Le prix d'ouverture estimé du prix brut:

- LOT N°1 : Pour les boutiques n°1 et n°16 : 150 000.00 DHS (Cent cinquante mille dirhams).
- LOT N°2 : Pour les boutique n°2,3,5,6,et n°7 : 100 000.00 DHS (Cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma);
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°9032/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MADIOUNA  
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE REGIE COMMUNALE

AVIS D'APPEL D'OFFRE  
N° 02 / 2021/ R.C3

Le 24/11/2021 à 10 heures , sera procédé, dans le complexe Commercial « ARINA » sis au Lotissement AL ALIA ALBAYDA Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° : 36-37-38-43) selon le tableau détaillé ci-dessous :

N° DU BOUTIQUE	Surface En M <sup>2</sup>	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DHS	LE PRIX D'OUVERTURE ESTIME DU PRIX BRUT EN DHS
36	16.92	6.000,00	150.000,00
37	16.92	6.000,00	150.000,00
38	16.92	6.000,00	150.000,00
43	18.93	6.000,00	150.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la régie communale de Sidi Hajjaj Oued Hassar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:

- LOT N° 2 : Pour les boutiques n°36-37-38-et n°43 : 6 000.00 DHS (Six cent dirhams)

Le prix d'ouverture estimé du prix brut:

- LOT N°2 : Pour les boutiques n°36-37-38 et n°43 : 150 000.00 DHS (Cent cinquante mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma);
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°9034/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MADIOUNA  
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE REGIE COMMUNALE

AVIS D'APPEL D'OFFRE  
N° 02 / 2021/ R.C2

Le 23/11/2021 à 10 heures , sera procédé, dans le complexe Commercial « ARINA » sis au Lotissement AL ALIA ALBAYDA Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° :8-9-10-11-12-13-14-15) selon le tableau détaillé ci-dessous :

N° des boutiques	Surface En M <sup>2</sup>	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DHS	LE PRIX D'OUVERTURE ESTIME DU PRIX BRUT EN DHS
08	16.92	4.500,00	100.000,00
09	16.92	4.500,00	100.000,00
10	16.92	4.500,00	100.000,00
11	16.92	4.500,00	100.000,00
12	16.92	4.500,00	100.000,00
13	16.92	4.500,00	100.000,00
14	16.92	4.500,00	100.000,00
15	16.92	4.500,00	100.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la régie communale de Sidi Hajjaj Oued Hassar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 4 500.00 DHS (Quatre mille cinq cent dirhams)

Le prix d'ouverture estimé du prix brut: 100 000.00 DHS (Cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma);
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°9033/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MADIOUNA  
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE REGIE COMMUNALE

AVIS D'APPEL D'OFFRE  
N° 02/2021/R.C4

Le 25/11/2021 à 10 heures , sera procédé, dans le complexe Commercial « ARINA » sis au Lotissement AL ALIA ALBAYDA Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° :17-18-19-20-22-23-24) selon le tableau détaillé ci-dessous :

N° DU BOUTIQUE	Surface En M <sup>2</sup>	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DHS	LE PRIX D'OUVERTURE ESTIME DU PRIX BRUT EN DHS
17	18.72	4.500,00	100.000,00
18	18.72	4.500,00	100.000,00
19	18.72	4.500,00	100.000,00
20	18.72	4.500,00	100.000,00
23	18.72	4.500,00	100.000,00
24	18.72	4.500,00	100.000,00
22	24.44	4.500,00	100.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la régie communale de Sidi Hajjaj Oued Hassar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 4 500.00 DHS (Quatre mille cinq cent dirhams)

Le prix d'ouverture estimé du prix brut: 100 000.00 DHS (Cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma);
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°9035/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MÈDIOUNA  
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE REGIE COMMUNALE

AVIS D'APPEL D'OFFRE  
N° 02/2021/ R.C5

Le 29/11/2021 à 10 heures , sera procédé, dans le complexe Commercial « ARINA » sis au Lotissement AL ALIA ALBAYDA Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° :25-26-27-28-29-30) selon le tableau détaillé ci-dessous :

N° DU BOUTIQUE	Surface En M2	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DHS	LE PRIX D'OUVREURE ESTIME DU PRIX BRUT EN DHS
25	31.82	6.000,00	150.000,00
26	34.56	6.000,00	150.000,00
27	34.56	6.000,00	150.000,00
28	34.56	6.000,00	150.000,00
29	34.56	6.000,00	150.000,00
30	34.56	6.000,00	150.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la régie communale de Sidi Hajjaj Oued Hassar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6 000.00 DHS (Six mille dirhams)  
Le prix d'ouverture estimé du prix brut: 150 000.00 DHS (Cent cinquante mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma);
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°9036/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MÈDIOUNA  
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE REGIE COMMUNALE

AVIS D'APPEL D'OFFRE  
N° 02 / 2021/ R.C07

Le 01/12/2021 à 10 heures , sera procédé, dans le complexe Commercial « ARINA » sis au Lotissement AL ALIA ALBAYDA Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° :45-46-47-48-49-50-51) selon le tableau détaillé ci-dessous :

N° DU BOUTIQUE	Surface En M2	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DHS	LE PRIX D'OUVREURE ESTIME DU PRIX BRUT EN DHS
45	16.92	3.900,00	100.000,00
46	16.92	3.900,00	100.000,00
47	16.92	3.900,00	100.000,00
48	16.92	3.900,00	100.000,00
49	16.92	3.900,00	100.000,00
50	16.92	3.900,00	100.000,00
51	16.92	3.900,00	100.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la régie communale de Sidi Hajjaj Oued Hassar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 3 900.00 DHS (Trois mille neuf cent dirhams)  
Le prix d'ouverture estimé du prix brut: 100 000.00 DHS (Cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma);
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°9038/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MÈDIOUNA  
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE REGIE COMMUNALE

AVIS D'APPEL D'OFFRE  
N° 02/2021/ R.C6

Le 30/11/2021 à 10 heures , sera procédé, dans le complexe Commercial « ARINA » sis au Lotissement AL ALIA ALBAYDA Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° : 44-59) selon le tableau détaillé ci-dessous :

N° DU BOUTIQUE	Surface En M2	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DHS	LE PRIX D'OUVREURE ESTIME DU PRIX BRUT EN DHS
44	26.64	3.900,00	100.000,00
59	26.64	3.900,00	100.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la régie communale de Sidi Hajjaj Oued Hassar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 900.00 DHS (Trois mille neuf cent dirhams).

Le prix d'ouverture estimé du prix brut : 100 000.00 DHS (Cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma);
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°9037/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MÈDIOUNA  
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE REGIE COMMUNALE

AVIS D'APPEL D'OFFRE  
N° 02/2021/R.C8

Le 02/12/2021 à 10 heures , sera procédé, dans le complexe Commercial « ARINA » sis au Lotissement AL ALIA ALBAYDA Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° :52-53-54-56-57-58) selon le tableau détaillé ci-dessous :

N° DU BOUTIQUE	Surface En M2	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DHS	LE PRIX D'OUVREURE ESTIME DU PRIX BRUT EN DHS
52	16.92	3.900,00	100.000,00
53	16.92	3.900,00	100.000,00
54	16.92	3.900,00	100.000,00
56	16.92	3.900,00	100.000,00
57	16.92	3.900,00	100.000,00
58	16.92	3.900,00	100.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la régie communale de Sidi Hajjaj Oued Hassar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 3 900.00 DHS (Trois mille neuf cent dirhams)  
Le prix d'ouverture estimé du prix brut: 100 000.00 DHS (Cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma);
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°9039/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MADIOUNA  
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE REGIE COMMUNALE

AVIS D'APPEL D'OFFRE  
N° 02 / 2021/ R.C9

Le 06/12/2021 à 10 heures , sera procédé, dans le complexe Commercial « ARINA » sis au Lotissement AL ALIA ALBAYDA Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à **la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° : 60-61-62-63-64)** selon le tableau détaillé ci-dessous :

N° DU BOUTIQUE	Surface En M <sup>2</sup>	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DHS	LE PRIX D'OUVERTURE ESTIME DU PRIX BRUT EN DHS
60	18.72	3.900,00	100.000,00
61	18.72	3.900,00	100.000,00
62	18.72	3.900,00	100.000,00
63	18.72	3.900,00	100.000,00
64	18.72	3.900,00	100.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la régie communale de Sidi Hajjaj Oued Hassar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 3 900.00 DHS (Trois mille neuf cent dirhams)

Le prix d'ouverture estimé du prix brut: 100 000.00 DHS (Cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°9040/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MADIOUNA  
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
SERVICE REGIE COMMUNALE

AVIS D'APPEL D'OFFRE  
N° 02/ 2021/ R.C10

Le 07/12/2021 à 10 heures , sera procédé, dans le complexe Commercial « ARINA » sis au Lotissement AL ALIA ALBAYDA Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à **la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° : 65-66-67-68-69)** selon le tableau détaillé ci-dessous :

N° DU BOUTIQUE	Surface En M <sup>2</sup>	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DHS	LE PRIX D'OUVERTURE ESTIME DU PRIX BRUT EN DHS
65	24.44	3.900,00	100.000,00
66	24.44	3.900,00	100.000,00
67	24.44	3.900,00	100.000,00
68	19.31	3.900,00	100.000,00
69	19.60	3.900,00	100.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la régie communale de Sidi Hajjaj Oued Hassar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 3 900.00 DHS (Trois mille neuf cent dirhams)

Le prix d'ouverture estimé du prix brut: 100 000.00 DHS (Cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°9041/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE RHAMNA  
CERCLE DE RHAMNA  
CAIDAT BRIKIYINE  
C.T : OULED HASSOUNE HAMRI

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNEL  
AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES COMMUNAUX

Le président du Conseil communal de la Commune Territoriale Ouled Hassoune Hamri annonce l'organisation d'examen d'aptitude professionnelle au siège de la commune, au profit des fonctionnaires de la Commune au titre de l'année 2021 selon le tableau ci-dessous :

Examen d'aptitude Professionnelle pour L'accès au grade	Condition de participation	Nbre de poste	Date D'examen	Dernier délai pour le dépôt des dossiers
ADJ . Administratif De 2 <sup>ème</sup> grade Echelle 7	Ouvert aux ADJ . Administratif de 3 <sup>ème</sup> grade échelle 6 ayant au moins 6 ans d'ancienneté dans ce grade	01	20 NOVEMBRE 2021	13 NOVEMBRE 2021
ADJ . Technique de 2 <sup>ème</sup> grade Echelle 7	Ouvert aux ADJ . Technique de 3 <sup>ème</sup> grade échelle 6 ayant au moins 6 ans d'ancienneté dans ce grade	01	21 NOVEMBRE 2021	13 NOVEMBRE 2021

De ce fait les intéressés peuvent présenter leurs dossiers au service personnel de la Commune Ouled Hassoune hamri avant le délais indiqué ci-dessus.

N°9042/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 39/2021

Le 17/11/2021 à 10H

Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha ,à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**Travaux de mise à niveau du Service des Urgences et de création d'un Service de Réanimation au niveau du CHP Mokhtar Soussi**

**(1er Tranche - Lot : Gros Œuvre) - C.Blougra - PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 100.000,00 dhs ( cent Mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : SIX million dirhams T.T.C. (6 000.000,00dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation.

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation

La production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée et elle doit être de la façon suivante :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	3	A2

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9043/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Province de Ouarzazate  
Caidet Ighrem Nougdal  
Commune de Tidili

AVIS SUIVI  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N°:04/SA/2021

Le 23/11/2021 à 11 heures du matin il sera procédé, dans le bureau du président de la commune de Tidili à l'ouverture des plis relatifs au Suivi consultation architecturale des travaux de construction d'un parc à la commune de Tidili.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de la commune de Ti-

dili, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [http:// www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le budget prévisionnel maximum, Hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 498.370,00Dhs (Quatre Cent quatre Vingt Dix Huit Mille Trois Cent Soixante Dix Dirhams, 00Cts).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune de Tidili

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de

La séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres par voie électronique Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation architecturale.

N° 9049/PA

Ministère de l'intérieur  
Région Fès Meknes  
Province My Yacoub  
Commune Ain Chef  
Direction des services

**Avis concernant les examens de capacité professionnelle**

**Au titre de l'année 2021**

Il est porté à la connaissance des fonctionnaires relevant du budget de la Commune Ain Chkef, que les examens de capacité professionnelle au titre de l'année 2021, seront organisés au siège

de la commune, selon le calendrier ci-après :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Date de l'examen	Nombre de postes	Dossiers de candidature
Administrateur Adjoint	Administrateur	04/12/2021 A 9h. du matin au siège de la Commune	Le nombre de postes concernés est Défini aux termes de 13% des fonctionnaires ayant les conditions requises	Les dossiers de Candidature doivent être impérativement déposés au bureau d'ordre de la commune avant le 19/11/2021.
Rédacteur 3 <sup>ème</sup> grade	Rédacteur 2 <sup>ème</sup> grade			
Adjoint Administratif 3 <sup>ème</sup> grade	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> grade.			
Adjoint Technique 3 <sup>ème</sup> grade	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> grade			

N°9046/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement, du Transport  
DIRECTION GENERALE DE LA  
METEOROLOGIE



المملكة المغربية  
وزارة التجهيز والنقل  
المديرية العامة للأرصاد الجوية

**AVIS DE REPORT ET DE MODIFICATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 28/2021/DGM**

Le Directeur Générale de la Météorologie informe que l'Avis d'appel d'offres N° 28/2021/DGM relatif à La surveillance et le gardiennage des locaux du siège de la Direction Régionale de la Météorologie du Nord-Ouest à Rabat et de ses centres provinciaux de Tanger, Larache et Chefchaouen (Divers préfectures).

A été reporté comme suite :

- La date d'ouverture des plis de cet appel d'offres sera le 17/11/2021 à 10 heures au lieu du 02/11/2021 à 10h00

Et modifié comme suite :

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :580 325,86dhs (Cinq cent quatre-vingt mille trois cent vingt-cinq Dirhams et quatre-vingt-six Centimes TTC)

Le reste est sans changement.

N°9044/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE LA JEUNESSE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION  
DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE  
Direction Régionale Fès/Meknes



المملكة المغربية  
وزارة الشباب والثقافة والتواصل  
قطاع الشباب  
المديرية الجهوية لفايس / مكناس

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N° 10/ 2021(Séance Publique)**

Le Lundi 22/11/2021 à 10h30 du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction régionale du ministère de la jeunesse de la culture et de la communication à Fès l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres, Ouvert sur offres de prix, séance publique, concernant :

**ACHAT ET POSE DE MOBILIER DE BUREAU, DE MATERIEL, D'INSTRUMENTS ET LOGICIELS DE MUSIQUE AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE FES.**

(LOT UNIQUE)

MONTANT DE L'ESTIMATION EN DIRHAMS	MONTANT DE LA CAUTION PROVISoire EN DIRHAMS
<b>557 892,00</b> <b>DH TTC</b> CINQ CENT CINQUANTE SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DOUZE DIRHAM TTC	<b>10 000,00 DIRHAMS</b> <b>DIX MILLE DIRHAMS</b>

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans la direction Régionale de la Jeunesse Bureau des Marchés, A.V Chefchaouini Fès, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'article 08 du règlement de consultation**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans la direction régionale de la Jeunesse 01 boulevard Chefchaouini ville nouvelle Fès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

N°9045/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE KENITRA  
COMMUNE DE KENITRA  
SERVICE DES MARCHES

**AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 14/2021**

Le président de la Commune de Kenitra porte à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis relative à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix N° 14/2021 ayant pour objet les travaux de Maintenance et d'Entretien Courant des Espaces Verts de la commune de Kénitra qui était prévue pour le Mardi 26 Octobre 2021 à 10 heures a été reportée au Mercredi 17 Novembre 2021 à 10 heures et qu'il est prévu une visite des lieux le Jeudi 04 Novembre 2021 à 11 heures. Le départ aura lieu à partir du service des marchés de la commune de Kenitra.

N°9047/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Drâa-Tafilalet

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Drâa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix:

AOO N°	Objet	Montant de la caution provisoire (DHS)	Date d'ouverture des plis	Estimation En DHS	Observation
14/2021/AREF-DT	ACQUISITION DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE POUR LES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE L'AREF-DT A ERRACHIDIA.	38 000.00 TRENTE-HUIT MILLE DIRHAMS ZERO CENTIME	17/11/2021 à 10h00	3 181 272.00 TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE DIRHAMS ZERO CENTIME	Les échantillons seront remis au bureau des marchés de l'AREF DT au plus tard le 16/11/2021 à 16h30

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit les envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- ✓ Soit les déposés, contre récépissé, au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les envoyés électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04-09-2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°9048/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE  
CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES  
TECHNIQUES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 40/2021

Le 17/11/2021 à 11h. Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du Secrétariat Général de la Province de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :  
ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE LA MISE A NIVEAU DU SERVICE D'URGENCE ET CONSTRUCTION D'UN SERVICE DE REANIMATION AU NIVEAU DU CHP MOKHTAR SOUSSI DE BIOUGRA - PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20.000,00 dhs (Vingt mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 800.000,00 dhs (huit cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics  
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation  
La Copie certifiée conforme du certificat d'agrément D14, D15, D16 ET D17 est exigé

N° 9050/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE  
CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES  
TECHNIQUES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 41/2021

Le 17/11/2021 à 12 h. Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du Secrétariat Général de la Province de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :  
Contrôle et optimisation des études techniques et

contrôle des Travaux de mise à niveau du Service des Urgences et de création d'un Service de Réanimation au niveau du CHP Mokhtar Soussi

CT.Biougra - PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : province Chtoukaaitbaha@menara.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20.000,00 dhs (Vingt mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 800.000,00 dhs (huit cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics  
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation  
La Copie certifiée conforme du certificat d'agrément D14, D15, D16 ET D17 est exigé

N° 9051/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau  
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 32/2021/DGM

Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale  
Le 19/11/2021 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestions comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 32/2021/DGM, pour :  
Achat de fournitures informatiques pour les services centraux de la Direction Générale de la Météorologie (Préfecture d'arrondissement Hay Hassani)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés et gestions comptables de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à

partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 dhs (Dix Mille Dirhams)

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 423057,60dhs (Quatre cent vingt-trois mille cinquante-sept Dirhams et Soixante Centimes TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des marchés et gestions comptables de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics  
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9052/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE BENSILMANE  
COMMUNE  
DE BOUZNİKA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 01/2021/ SM  
Réservé aux PME,  
coopérative  
et auto-entrepreneur  
Séance publique

Le lundi 22 novembre 2021 à 11 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion à la commune de Bouznika à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Achat de matériels d'entretien de l'éclairage public pour le compte de la commune de Bouznika,  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la commune de Bouznika. Il peut également être téléchargé à partir du portail électronique des marchés : www.marchespublics.gov.ma.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 28.000,00Dhs (vingt huit Mille Dirhams).  
• L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : un million trois cent soixante quatorze mille trois cent soixante Dirhams toutes taxes com-

prises (1.374360,00 Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la commune de Bouznika;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit envoyer leurs offres par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 9053/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT GENERAL  
DPE

Avis de consultation architecturale  
N°68/INDH/2021

Le 17 Novembre 2021 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de SAFI à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ayant pour objet : ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DES CENTRES DE SANTE A LA CT AYIR, OULED SELMANE A LA PROVINCE DE SAFI.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la province de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :916000,00 Dhs HTVA (Neuf Cent Seize MilleDHS HTVA)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la province de Safi;  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9054/PA

Faculté des lettres et des Sciences Humaines  
Mohammedia  
Université Hassan II de Casablanca  
Avis de la gestion en concession  
N° 03F/FLSHM/2021  
Gestion en concession de deux buvettes de la Faculté des lettres et des Sciences Humaines Mohammedia  
Séance publique

Le jeudi 11 novembre 2021 à 10h du matin, il sera procédé dans la salle de réunion de la faculté des lettres et des sciences humaines Mohammedia, sis à l'avenue Hassan II Mohammedia, à l'ouverture des plis n° 03F/FLSHM/2021, relatif à la gestion en concession de deux buvettes de la Faculté des lettres et des Sciences Humaines Mohammedia. Le cahier de charge peut être retiré du service des affaires économiques de la Faculté des lettres et des Sciences Humaines Mohammedia ou téléchargé du site de la faculté des lettres www.flshm.ma

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposés leurs plis contre récépissé au service des affaires économiques de la faculté des lettres Mohammedia, sis à l'avenue Hassan II Mohammedia.  
- Soit remis leurs plis en séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier Administratif

contient les pièces suivantes :  
• Voir l'article 3 à la page 3 au cahier de charge

• Le cautionnement provisoire est fixé à : 4000.00dhs (caution bancaire ou chèque certifié) ;

NB : la visite des candidats aux locaux de deux buvettes va commencer à partir du lendemain de l'apparition de cet avis aux journaux jusqu'au mercredi 10 novembre 2021 à 14h.

N° 9055/PA

H-BEN TP

AVIS DE CONSTITUTION  
Aux termes d'un acte sous seing privé du 27/08/2021, il a été établi les statuts d'une SARL Au Dénommée «H-BEN TP» dont l'objet social est : l'achat vente et location de matériel de travaux publics et accessoires, travaux divers import export.

Le siège social est à Casablanca, 147 Bd la Résistance, Rce AFA Étage 2 Appartement 22. Sa durée est de 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au registre du commerce. Capital social: 100 000 dh divisés en 1000 parts sociales de 100 dh chacune constituées en totalité d'apport en numéraires et attribuées à Mr HAMID BEN SOUSSI CNI n°BJ 272010. Année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12. Gérance Mr HAMID BEN SOUSSI CNI n°BJ 272010, Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca sous n°518655 du registre de commerce le 07/10/2021.

N° 9056/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم الجديدة  
دائرة الحوزية  
قيادة أولاد رحمون  
جاعة أولاد رحمون

إعلان بإبداع

ينهي رئيس المجلس الجماعي لأولاد رحمون إلى علم العموم أن مشروع تصميم تهيئة مركز الدخلة (التصميم والضابطة) عدد 02/UEJ SB/2021 قد تم إيداعه بمقر الجماعة الترابية لأولاد رحمون وذلك خلال فترة مدتها شهرا (وثلاثة أيام) بتبدي من 2021/10/25 إلى غاية 2021/11/26، وأن ملفا وسجلا سيوضعان لهذا الغرض في متناول العموم قصد إدراج ملاحظاتهم وذلك بنفس المقر وأثناء فترة العمل الرسمية.

N°8604/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم الجديدة  
دائرة الحوزية  
قيادة أولاد رحمون  
جاعة أولاد رحمون

إعلان بإبداع

ينهي رئيس المجلس الجماعي لأولاد رحمون إلى علم العموم أن مشروع تصميم تهيئة مركز جمعة الحوزية (التصميم والضابطة) عدد 03/UEJ SB/2021 قد تم إيداعه بمقر الجماعة الترابية لأولاد رحمون وذلك خلال فترة مدتها شهرا (وثلاثة أيام) بتبدي من 2021/10/25 إلى غاية 2021/11/26، وأن ملفا وسجلا سيوضعان لهذا الغرض في متناول العموم قصد إدراج ملاحظاتهم وذلك بنفس المقر وأثناء فترة العمل الرسمية.

N°8605/PA

« COMASTA » SARL AU CAPITAL DE : 1.000.000,00 DH SIEGE SOCIAL : centre commercial daris km 9 route Ain sebaa (en face gare Ain sebaa) 2<sup>e</sup> étage plateau 206 casablanca. L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25/09/2021 a décidé :  
1) d'étendre l'objet de la dite Société pour y adjoindre les activités suivantes :  
- l'importation l'exportation et le négoce en général de tous produits et services, fournitures ou Objets divers ;  
2) de modifier l'article 03 des Statuts.  
3) de mettre à jour les Statuts de ladite Société  
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 21/10/2021 sous N°797204.

N° 9057/PA

PERFECT GESTION Conseil fiscal et juridique Société: UNIDANET SARL AU ADDRESS: 10 RUE DE LIBERTE ETG N°3 APPRT N°5 CASABLANCA CAPITAL SOCIAL: 100 000,00 DHS (Cent mille dhs)

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 15/09/2021, il a été constituée les ci-après nommes une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Denomination : SOCIETE UNIDANET SARL AU  
Siège social : 10 RUE DE LIBERTE ETG N°3 APPRT N°5 CASABLANCA  
• Objet : Nettoyage bâtiments, sols, vitres, façades vitrées  
Durée : 99 ans.  
Capital social : 100 000,00 dhs devise en 1000 parts de 100 dhs chacun souscrites en totalité et entièrement libères par une personne physique à savoir :

- Mr. ZAKARIA RAJAD 100.000,00 DHS (1000 parts)  
- Gérance : la société est gérée et administré par Mr. ZAKARIA RAJAD  
- Dépôt légal a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous n°520005

N° 9058/PA

FONDATAX Conseil financier et fiscal \*\* SKILLWOOD\*\* SARL AU R.C. :519959 CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 15 OCTOBRE 2021, il a été institué une société SARL AU avec les caractéristiques suivantes :

1- Dénomination : SKILLWOOD  
2- Forme juridique : SARL AU  
3- Siège social : LISSASFA I4 N° 104 2A-2-2B -CASA-BLANCA

4- Activité : Marchand de bois de menuiserie  
5- Capital : 100.000,00 DH  
• M. MOHAMED EL HABIB CHOULADI fait apport en numéraire de la somme de 100.000 DH, divisée en 1000 parts sociales de 100 DH chacune  
6- Gérance: Mr MOHAMED EL HABIB CHOULADI, gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

7- L'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre. L'immatriculation au RC a été effectuée au greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le N° de dépôt légal 797389 le 22/10/2021

N° 9059/PA

SERVOPRES SARL RC N°27073

I- Selon la décision de l'association unique de la société «SERVOPRES SARL AU » il a été décidé en date du 06/07/2021 ce qui suit :

-La Cession de Mille deux cent (1200) parts sociales par Mr. OUHALLAB MOHAMMED d'une valeur nominale de Cent dirhams chacune à Mr. RIHANE MOHAMMED – CIN M417212  
-La Cession de Six cent (600) parts sociales par Mr. OUHALLAB MOHAMMED d'une valeur nominale de Cent dirhams chacune à Mr. SAMIR MOUTAINE – CIN MC199139.

-transformation de la forme juridique de la société d'une société à responsabilité limitée à associé unique « S.A.R.L AU » à une société à responsabilité limitée « S.A.R.L »

-Changement d'activité : Entrepreneur D'Installation Equipements Industriel, par des nouvelles activités : 1/ Commercialisation, Installation, Maintenance et fabrication des équipements Pétroliers et industriels.

2/ Marchand effectuant import-export  
3/ Mécanicien – Constructeur

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du Tribunal de première instance de Mohammedia le 17/08/2021 sous le N° 1782.

III- La déclaration de modification de la dite société a été effectuée au niveau du registre du Tribunal de première instance de Mohammedia le 17/08/2021 sous le numéro 1977 du registre chronologique.

N° 9060/PA

ECOSERVICE NEGOCE IMPORT ET EXPORT SARL RC N°27079

I- Selon la décision de l'association unique de la société ECOSERVICE NEGOCE IMPORT ET EXPORT SARL AU » il a été Décidé en date du 13/09/2021 ce qui suit :

La Cession de cinq Cent (500) parts sociales par Mr. ALAËOU DOUIRI SIDI MOHAMED d'une valeur nominale de Cent dirhams chacune à Mme. ILHAM OUTHOU – CIN BB195663  
- la nomination de Mr. ALAËOU DOUIRI SIDI MOHAMED & Mme. ILHAM OUTHOU en tant que des nouveaux cogérants associés.

-transformation de la forme juridique de la société d'une société à responsabilité limitée à associé unique « S.A.R.L AU » à une société à responsabilité limitée « S.A.R.L »

-Changement d'activité : NEGOCIANT par la nouvelle activité: TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS (ENTREPRENEUR DE), par conséquent l'article 2 du statut sera modifié comme suit :  
1/ INTERMEDIAIRE DU

COMMERCE D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS 2/ TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS (ENTREPRENEUR DE) 3/ IMPORTATION ET EXPORTATION (MAR-CHAND OU INTERMEDIAIRE EFFEC-TUANT  
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du Tribunal de première instance de Mohammedia 14/10/2021 sous le N° 2173  
III- La déclaration de modification de la dite société a été effectuée au niveau du registre du Tribunal de première instance de Mohammedia le 14/10/2021 sous le numéro 2411 du registre chronologique.

N° 9061/PA

SOCIETE ABDERRAHMANE ET FRERES D'IMPORT EXPORT SARL AU, sigle SOBEEFI RC N°226925

I- Selon la décision de Mr. HOUSSINI MOHAMMED, en tant que gérant associé unique de la Ste « SOCIETE ABDERRAHMANE ET FRERES D'IMPORT EXPORT SARL AU, sigle SOBEEFI » en date du 06/09/2021, il a été décidé :

• La dissolution anticipée de la société « SOCIETE ABDERRAHMANE ET FRERES D'IMPORT EXPORT SARL AU, sigle SOBEEFI », suite à la mauvaise conjoncture économique, et à une crise financière de la trésorerie de la société.

• L'associé unique nommé en qualité de liquidateur, Mr. HOUSSINI MOHAMMED, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, apurer le passif et ré-

partir le cas échéant le boni de liquidation conformément à la loi et aux dispositions statutaires.

• L'associé unique décide que la dissolution anticipée de la société ne produit ses effets, à l'égard des tiers, qu'à compter de la date à laquelle elle est publiée au registre de commerce.

• Le siège de liquidation est fixé au : 106 BLOC 6 RUE HATINE HAY EL KARIA SIDIMOUMEN CASABLANCA.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du Tribunal de commerce Casablanca 22/10/2021 sous le N° 797359.

III- La déclaration de dissolution anticipée de la dite société a été effectuée au niveau du registre du Tribunal de commerce de Casablanca le 22/10/2021 sous le numéro 36389 du registre chronologique.

N° 9062/PA

BOUZ INVEST SARL AU

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date 13/10/2021 à Casablanca, il a été constitué une société S.A.R.L AU ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :BOUZ INVESTSARL AU  
SIEGE SOCIAL : 96 bd Anfa etg n°9 Appt n°91 RES le printemps d'Anfa Casablanca.

OBJET SOCIAL : La restauration et l'exploitation de restaurants en général, et plus particulièrement la restauration rapide et gastronomique, la préparation de repas ou de produits à consommer sur place ou à emporter et service traiteur CAPITAL SOCIAL :100.000,00dh DH divisé en (100) parts sociales, de

1000Dhs chacune répartit comme suit :  
- MARJAL SEA SARL de la somme en espèces de 100 000,00.DHS

GERANCE : Mr Bensouda taoufik gérant de la Sté MARJAL SEA est nommé comme gérants unique de la société pour une durée illimitée.

- La Sté sera valablement engagé par la signature du gérant unique.

DUREE : 99 ans.  
- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 22/10/2021 RC n°519921

Pour extrait et mention.

N° 9063/PA

SUBLIME FOOD CFC SARL AU

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date 11/10/2021 à Casablanca, il a été constitué une société S.A.R.L AU ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SU-BLIME FOOD CFC SARL AU  
SIEGE SOCIAL : 96 bd Anfa etg n°9 Appt n°91 RES le printemps d'Anfa Casablanca.

OBJET SOCIAL : La restauration et l'exploitation de restaurants en général, et plus particulièrement la restauration rapide et gastro-nomique, la préparation de repas ou de produits à consommer sur place ou à emporter et service traiteur CAPITAL SOCIAL :100.000,00dh DH divisé en (100) parts sociales, de

1000Dhs chacune répartit comme suit :  
- MFG VIVO HOLDING SA de la somme en espèces de 100 000,00.DHS  
GERANCE : Mr Bensouda taoufik gérant de la Sté

MFG VIVO HOLDING est nommé commégérants unique de la société pour une durée illimitée.

- La Sté sera valablement engagé par la signature du gérant unique.

DUREE : 99 ans.  
- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 22/10/2021 RC n°519927

Pour extrait et mention.

N° 9064/PA

CABINET AL ISTICHA- RYA CONSULTING - SARL-BOUZNIKA  
Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.

«EL FETTOUHI CONSTRUCTION» S.A.R.L SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL

DE 1 00 000,00 DH SIEGE SOCIAL: N°2 LOTISSEMENT EL BASA-TINE 2 BOUZNIKA. RC : 4033 IF: 15251185

Au siège social : N°2 LO-TISSEMENT EL BASA-TINE 2 BOUZNIKA, les associés de la société à responsabilité limitée «EL FETTOUHI CONSTRU-CTIION» SARL. Ont décidé ce qui suit :

Augmentation du capital social par apport en numéraire :

les associés décident l'augmentation du capital social de la société par apport en numéraire pour un montant de 150 000,00 dhs soit l'émission de 1500 parts sociales nouvelles, 100 dh pour chacune pour atteindre 250 000,00 dh.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe de 1ère instance DE BENSU-MANE sous le n°550 RC N°4033.

N° 9065/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SABI  
DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
42/DRPS/ANP/ESS/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le 19/11/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Port de SABI à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS, LOCAUX, ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL DE L'ANP AU PORT D'ESSAOUIRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SABI auprès de la Division Support-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:	8 000,00	HUIT MILLE DIRHAMS
L'estimation MAXIMUM du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de :	542 220,00	TTC MAXIMUM
	CINQ CENT QUARANTE DEUX MILLE DEUX CENT VINGT DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES	
	281 592,00	TTC MINIMUM
	DEUX CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DOUZE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES	

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

- Les concurrents peuvent :**  
\*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SABI ET DIRECTION DU PORT DE SABI ATLANTIQUE au SABI Ville  
\*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SABI (PORT DE SABI)  
\*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;  
\*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: 08/11/2021 à 11H00 DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 ET 12 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

3. Pour les sociétés marocaines :

Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Equipement, Transports et de la logistique.

SECTEUR: A QUALIFICATION: A.5 CLASSE: 5

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SABI auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au Port de SABI -  
Tél. 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax : 05 24 46 28 64.



N°9066/PA

# Sport

## Le Real toujours roi du clasico à Barcelone



Quatre à la suite: le Real Madrid a remporté son 4e clasico consécutif 2-1 contre le FC Barcelone dimanche au Camp Nou, mais reste 2e, un point derrière la Real Sociedad, qui a concédé le nul 2-2 sur le terrain de l'Atlético Madrid en soirée.

Les icônes Lionel Messi et Sergio Ramos sont parties au Paris Saint-Germain, mais les nouvelles stars du clasico sont là : alors qu'Ansu Fati n'a pas brillé, David Alaba a marqué un superbe premier but sous le maillot blanc (32e), et le Real Madrid a fait sa loi en Catalogne pour la 10e journée de Liga, porté par son prodige Vinicius, et ce malgré une fin de match hachée, marquée par les buts de Lucas Vazquez (90e+4) et de Sergio Agüero (90e+7).

Le but de l'international autrichien, héritier du N.4 de Ramos depuis cet été, est la preuve que le Real

a mieux négocié son passage de relais générationnel pour ce premier clasico d'une "nouvelle ère", comme l'a qualifié la presse espagnole ce dimanche.

A la demi-heure de jeu, Alaba chipe le ballon dans les pieds d'Oscar Mingueza aux abords de la surface merengue. Il sert Vinicius, parti sur l'aile gauche, et se projette lui aussi. Le Brésilien trouve son compatriote Rodrygo, qui sert à son tour Alaba, qui ferme son pied gauche et conclut avec un ballon logé dans le petit filet de Marc-André ter Stegen.

L'action a mêlé une recrue de 29 ans, arrivée durant l'été pour renforcer un secteur défensif décimé, et les deux jeunes Brésiliens du Real (21 ans pour Vinicius, 20 ans pour Rodrygo). L'autre homme à avoir brillé côté merengue a d'ailleurs été ce même Vinicius : raillé l'an dernier, il est tranchant depuis le début

de saison aux côtés de Karim Benzema.

Et il a encore été très dangereux dans son couloir droit dimanche, exploitant sa vitesse face notamment à un Oscar Mingueza dépassé, et remplacé par Philippe Coutinho à la mi-temps.

Il a même failli ouvrir le score à la 24e après avoir dribblé Marc-André ter Stegen deux fois dans la surface, mais sa frappe a été contrée par Jordi Alba, avec qui il venait de s'accrocher après une action litigieuse dans la surface.

Le Barça a eu ses chances, mais les a gaspillées. Il y a eu ce gros loupé de Sergiño Dest, qui n'a pas cadré sa frappe alors qu'il était seul face à Thibaut Courtois (25e). Cette tête de Gerard Piqué, qui a rasé le pied du poteau gauche (35e). Ou cette occasion d'Ansu Fati dans la surface, contrée par David Alaba juste avant la pause (44e).

"C'est vraiment dommage, on a eu des occasions... Il faut continuer à progresser, à réduire la distance" avec le Real, a encouragé Koeman en conférence de presse d'après-match. "J'ai eu peur. J'ai toujours peur. Le Barça a bien poussé en deuxième période. On a été capables de souffrir. Même sans ballon, on n'a pas perdu le contrôle du match, c'est aussi une vertu", a pour sa part salué Ancelotti.

Le seul point positif est le premier but sous le maillot blaugrana de "Kun" Agüero, qui a remplacé Ansu Fati en deuxième période avant de marquer dans les arrêts de jeu. Mais le reste de la partie n'a fait que confirmer les défauts béants de ce Barça en reconstruction : des carences défensives, et un manque de leadership offensif, entre autres.

Signe du changement d'ère en cours: Gavi (17 ans et 80 jours) est devenu, devant Pedri, le plus jeune

titulaire dans un clasico au XXIe siècle... tandis qu'en face, Luka Modric (36 ans et 45 jours) est devenu le plus vieux. Et c'est un ex-vétéran blaugrana qui a brillé sur la pelouse du Wanda-Metropolitano en soirée: Luis Suarez a marqué un doublé, de la tête (61e) puis sur penalty (77e), pour arracher le nul 2-2 contre la Real Sociedad et sa connexion suédoise Sorloth (7e) - Isak (48e), qui reprend les rênes du classement.

Mais si talentueuse soit la nouvelle génération catalane, c'est bien l'alchimie madrilène qui l'a emporté dimanche après-midi. Un succès de plus dans la besace de Karim Benzema, mais qui enchaîne discrètement les victoires sur la route d'un possible Ballon d'Or, après une semaine marquée par le procès dans l'affaire de la sextape de Mathieu Valbuena, dans lequel 10 mois de prison avec sursis ont été requis contre lui.

## Manchester United humilié à domicile face à Liverpool

Manchester United a été humilié dimanche à domicile par Liverpool (5-0) et Mohamed Salah, auteur d'un triplé, pour la 9e journée de Premier League, une déroute historique qui remet en cause l'avenir d'Ole Gunnar Solskjær sur le banc des Red Devils. Avec ce résultat, Liverpool revient dans le sillage du leader Chelsea, avec 21 points contre 22 pour les Blues, loin devant des Red Devils, 7e avec 14 unités seulement.

"C'est le jour le plus sombre que j'ai connu à la tête de ces joueurs", a lâché au micro de Sky Sports le coach mancunien, dépité par un match qui aura aussi vu un but refusé à Cristiano Ronaldo par la VAR (52e) - même s'il y avait déjà 5-0 -, et l'expulsion de Paul Pogba pour un tacle qui a blessé Naby Keita (60e).

Solskjær a de quoi être désemparé par la nouvelle prestation défensive calamiteuse de son équipe, trois jours après une performance déjà désastreuse mercredi en Ligue des champions contre l'Atalanta -- même si les Mancunien, menés 2-0, avaient fini par l'emporter 3-2. Mais sous les yeux du sélectionneur anglais Gareth Southgate, Liverpool a été cette fois sans pitié. "Cette première période, (...) s'ils font ça contre Liverpool et

City, ils auront quatre buts de retard à la mi-temps", avait averti après le match de Cl l'ancien milieu de terrain de Manchester Paul Scholes. Il ne croyait pas si bien dire, puisque le score était précisément de 0-4 à la pause, du jamais vu dans la longue histoire des Red Devils, qui n'ont plus gardé leur cage inviolée à Old Trafford en championnat depuis mars dernier -- alors que les Reds sont après ce match à Manchester sur une série de huit rencontres d'affilée à l'extérieur avec au moins 3 buts marqués, toutes compétitions confondues.

Dès les premières minutes du match, le match a tourné au calvaire pour les locaux avec une erreur d'alignement de Luke Shaw qui a offert un boulevard pour l'ouverture du score de Naby Keita (1-0, 5e). Quelques minutes plus tard, Shaw et Harry Maguire, qui semble totalement hors du coup depuis son retour précipité de blessure il y a trois matches, se sont gênés, amenant le deuxième but par Diogo Jota (2-0, 18e). Les Red Devils ont aussi dû faire face à un Mohamed Salah historique: auteur du premier coup de chapeau (38e, 45e+5, 50e) d'un joueur visiteur sur la pelouse d'Old Trafford, l'Égyptien a dépassé Didier Drogba pour

devenir le joueur africain ayant inscrit le plus de buts en Premier League, avec 107 réalisations. Et encore, sans David De Gea, l'addition aurait pu être encore plus lourde.

Offensivement, on ne peut pourtant pas dire que Manchester ait fait un mauvais match. Bruno Fernandes, dès la 3e minute, ou Marcus Rashford se sont créés de bonnes occasions, alors qu'Edinson Cavani a touché la transversale alors qu'il n'était qu'à 6 mètres des buts à la 83e. Mais le talent n'a pas pu pallier une absence criante de plan de jeu et de cohésion.

Déséparés, les joueurs ont fini par avoir des réactions néfastes, comme ce coup de pied donné par Ronaldo au ballon sur lequel Curtis Jones était en partie allongé et qui aurait pu entraîner l'expulsion du Portugais juste avant la pause. "J'ai trop avancé, on a trop avancé ensemble en tant que groupe pour abandonner maintenant", a assuré après le match Solskjær, qui a rejeté l'idée de démissionner. "Je n'ai rien entendu d'autre", a-t-il répondu quand on lui a demandé en conférence de presse s'il avait le soutien du club, mais sa position devient de plus en plus intenable.

## L'Inter et la Juve se neutralisent Naples freiné par l'AS Rome

La Juventus, grâce à un penalty en toute fin de match de Paulo Dybala, a arraché un point sur le terrain de l'Inter Milan (1-1) dimanche dans le choc de la 9e journée de Serie A, qui a vu le leader Naples abandonner ses premiers points contre la Roma (0-0). L'AC Milan, seule équipe du Top 8 à avoir gagné ce week-end (4-2 à Bologne samedi), fait la bonne opération en rejoignant Naples en tête. Le duo (avec 25 points sur 27 possibles) a fait le trou avec sept points d'avance sur l'Inter (3e).

A San Siro, l'Inter Milan semblait tenir en main une victoire capitale, dans un choc tendu, quand la Juventus a obtenu un penalty pour une intervention en retard de Denzel Dumfries sur le Turinois Alex Sandro, à la limite de la surface de réparation.

Après visionnage des images sur le bord du terrain, l'arbitre a accordé ce penalty à la Juve que le revenant Paulo Dybala, entré en seconde période après près d'un mois d'absence pour une blessure musculaire, a transformé sans trembler (89e). "L'arbitre

était tout près de l'action, il dit que tout va bien, et puis après il est rappelé par la VAR... C'est dommage, parce qu'on a contrôlé le match", a regretté l'entraîneur milanais Simone Inzaghi, exclu pour avoir protesté.

Jusqu'à ce coup du sort final, l'Inter avait plutôt bien géré son avantage, obtenu en début de match grâce à un but de Dzeko, qui avait repris le ballon renvoyé par la barre sur un tir puissant - et dévié - d'Hakan Calhanoglu.

A cet instant, la Juve jouait à dix, Federico Bernardeschi étant sorti pour une blessure à l'épaule, mais son remplaçant Rodrigo Bentancur n'étant pas encore entré.

La Juventus, longtemps inoffensive, a toutefois eu le mérite de se battre jusqu'au bout, avec les entrées en jeu décisives de Dybala mais aussi de Federico Chiesa (65e), qui avait été laissé sur le banc au coup d'envoi.

Ce partage des points ne fait toutefois les affaires de personne : l'Inter (3e) compte sept points de retard sur la tête mais la Juve reste elle aussi loin, à dix longueurs.

# Le WAC et la RSB accèdent à la phase de groupes de la C1 et de la Coupe de la CAF

L'AS FAR éliminée par la JS de Kabylie



Le Wydad de Casablanca (WAC) s'est qualifié pour la phase de groupes de la Ligue des champions africaine de football, en renversant les Ghanéens de Hearts of Oak (6-1), dimanche au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, pour le compte du deuxième tour préliminaire retour. Les réalisations des hommes de Walid Regragui ont été l'œuvre de Simon Msuva (5e et 62e), Ayman El Hassouni sur coup franc (8e), Achraf Dari (20e), Yahya Jabrane (38e s.p) et Ayoub El Amloud (49e). Patrick Razak a inscrit le seul but des visiteurs à la 84e minute.

Au match aller, disputé il y a une semaine à Accra, les Rouges s'étaient inclinés par 1 but à 0. Pour le compte du même tour, le Raja de Casablanca (RCA) a accédé à la phase de poules en s'imposant, samedi à domicile, en match retour face aux Libériens du LPRC Oilers (2-0). Les deux représentants du football marocain dans cette compétition avaient été exemptés du premier tour préliminaire.

Pour sa part, la Renaissance de Berkane (RSB) a assuré sa place en phase de groupes de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), en prenant le dessus sur l'US de Ben Guerane (4-0), dimanche au stade municipal de Berkane, en match retour du deuxième tour préliminaire de la compétition. Brahim El Bahraoui a ouvert le score pour les Berkanis à la 38e minute, avant qu'il ne revienne à la charge à la 74e minute.

Bakr El Hilali et Sofian El Moudan ont enfoncé le clou, respectivement, aux 79e et 88e minutes. Au match aller, la RSB avait arraché une victoire précieuse à l'extérieur, en Tunisie, grâce à Youssef El Fahli qui avait inscrit l'unique but de la rencontre à la 9e minute. La Renaissance de Berkane a été dispensée du premier tour préliminaire.

Pour le compte du même tour de cette compétition, l'AS FAR a échoué à se qualifier après sa défaite dimanche à Tizi-Ouzou devant la Jeunesse sportive de Kabylie (2-1) pour le compte du 2e tour

préliminaire retour de la compétition.

Ali Haroun a inscrit les deux buts de la JSK à la 56e et 90+2, tandis que le Camerounais Lambert Arina a inscrit la seule réalisation de l'AS des FAR.

Les Marocains négociaient un périlleux déplacement chez les Algériens de la JS Kabylie après la défaite essuyée à domicile le week-end dernier (0-1). L'AS FAR abordait néanmoins ce match avec un meilleur moral en ayant notamment réussi à se racheter, sur le plan local, en milieu de semaine à la faveur du succès acquis mardi sur le terrain de l'IR Tanger (2-0), pour le compte de la 6e journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football.

Pour les protégés de Sven Vandendriessche, l'objectif était de refaire leur retard, et d'assurer la qualification à la phase de poules. Dans l'autre camp, auteure d'une victoire à l'aller à Rabat (1-0), la JSK, dont l'effectif a été largement remanié, était appelée à confirmer sur son terrain.

Les "Canaris" comptaient pour ce faire sur leur défense considérée comme le maillon fort de l'équipe.

Lors de cette manche retour, ces derniers ont une fois encore pu compter sur un bon dispositif défensif face à l'AS FAR qui n'était pas parvenue à trouver d'issue à part une belle action entreprise à la 24e couronnée par un but refusé par l'arbitre pour position de hors-jeu.

Les Militaires, qui semblaient plus frais physiquement que leurs adversaires du jour, avaient pris légèrement l'avantage au niveau de la possession de la balle, profitant notamment de la bonne forme de Mohamed Chibi et Noah Saadaoui, et leur apport dans l'animation offensive.

Malgré tous leurs efforts, les Militaires n'ont pas réussi à se qualifier, la plupart des joueurs manquant d'expérience au niveau continental.

## Veillée d'armes chez les Verts



Mustapha Abou Ibadallah  
Journaliste chroniqueur

À la veille des assises du Raja, les pronostics et les supputations vont bon train quant au futur successeur de Rachid Andaloussi l'actuel président des Verts. Ce dernier, on le sait, avait pris la relève, malgré lui, après le départ précipité de Jawad Ziyate. En effet, en l'absence de candidat à la succession de l'ex-patron de Jet 4 you, Rachid Andaloussi vice-président fut obligé de prendre les rênes du club casablancais. Et il faut dire que le mandat de Rachid Andaloussi fut des plus réussis puisque les Verts sont parvenus à glaner deux titres majeurs, à savoir la coupe de la CAF et, surtout le championnat arabe qui portait le nom de SM Mohammed VI. Le tout assorti de la bagatelle de plus de 7 milliards de centimes. Cela a permis au président en exercice d'éponger les différentes dettes du Raja à plus de 700 pour cent. C'est dire que le futur patron du Raja prendra en main un club au bilan financier satisfaisant, ce qui n'est plus arrivé depuis 2013.

Concernant les trois candidats en lice, il s'agit de Jamal Eddine Khalfaoui, Anis Mahfoud et Redouane Rami.

Leurs chances de succéder à Rachid Andaloussi sont plus ou moins égales même si les proches du club chuchotent que l'ex-secrétaire général, récent démissionnaire pour incompatibilité d'humeurs avec l'actuel comité, est favori d'après les sondages.

Cependant Jamaledine Khalfaoui a plus d'un atout à faire valoir. Ancien gardien de but, ex-président du MCO section handball, cet ancien directeur de l'Office National du Thé et du Sucre a de solides relations tant au niveau national qu'international. Homme rompu aux méthodes managériales modernes, Jamaledine Khalfaoui pourrait être le président idéal pour un club qui s'apprête à devenir société anonyme. Lors d'une récente sortie médiatique l'ex-keeper a notamment promis qu'en cas de son investiture, il s'engage à recruter deux joueurs de grand calibre et un Directeur technique en la personne du Stéphanois Christian Lopez. Par ailleurs il a promis de réserver annuellement 10 millions de dirhams à l'Académie du Raja et de remettre en marche le projet de Raja TV.

Anis Mahfoud, ancien secrétaire général, connu pour ses frasques au sein du comité, demeure toutefois un sérieux prétendant au poste de président des Verts. Avocat de métier, Anis Mahfoud s'appuie sur trois axes pour arriver à ses fins: signer des contrats de sponsoring de haut niveau, bâtir une équipe capable de rivaliser avec les gros bras d'Afrique et revenir à la formation des jeunes.

Redouane Rami, proche de Mohamed Boudrika, prône quant à lui le renouveau en s'entourant de jeunes technocrates rajaouis issus du monde de l'entrepreneuriat et de la gestion pour mener le Raja vers des lendemains meilleurs.

### Botola Pro D1 "Inwi" L'Olympic de Safi et le Chabab de Mohammédia se neutralisent

L'Olympic de Safi (OCS) et le Chabab de Mohammédia (SCCM) se sont quittés sur un nul blanc, dimanche au stade El Massira de Safi, dans le cadre de la 7e journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football. Au terme de cette rencontre, le SCCM et l'OCS occupent, dans l'ordre, les dixième et 11e places, avec 7 points chacun et un même goal-average (-1).

Lors de la prochaine journée, les Safiots joueront à l'extérieur face au Youssoufia de Berrechid (CAYB), alors que le club de la ville des fleurs recevra le Hassania d'Agadir au stade El Bachir de Mohammédia.

## Le MAS de Fès tient son assemblée générale

Le Maghreb Association Sportive (MAS) de Fès, section football, a tenu, samedi, son assemblée générale annuelle (2020/2021) qui a été marquée par l'adoption, à l'unanimité, des rapports moral et financier.

Lors de cette assemblée générale ordinaire, il a été également procédé à l'approbation d'amendements apportés au statut interne du club, après transformation de l'assemblée générale ordinaire en assemblée extraordinaire.

Ces amendements au statut ont porté notamment sur l'augmentation du nombre de membres du bureau de 11 à 13, et la limitation du délai de paiement du montant annuel d'abonnement fixé au 30 juin.

La réunion a de même été marquée par la présentation du bilan



technique de la saison sportive 2020/2021, qui comprend les opérations de transfert effectuées par l'équipe et l'annulation de contrats, ainsi que le changement au niveau de la direction technique, en plus du projet de formation à l'école de l'équipe.

S'exprimant à cette occasion, le président du MAS, Ismail Jamaï Ghazlani, a souligné que le club fassi a rencontré des difficultés au cours des deux dernières années avec la prévalence du virus à l'échelle nationale et mondiale. Le club, a-t-il ajouté, attend avec impa-

tiante le retour du public sur les gradins afin d'apporter un soutien moral aux joueurs, d'augmenter les revenus et d'attirer de nouveaux sponsors.

Le président du MAS a qualifié de "bons et excellents" les 12 transferts réalisés par le club durant la saison footballistique en cours, émettant le souhait de voir les ressources financières s'améliorer pour développer les infrastructures de l'équipe.

Dans le strict respect des mesures préventives pour lutter contre la pandémie du coronavirus, cette réunion s'est déroulée en modes présentiel et à distance. Elle a été marquée par la présence d'un nombre très restreint d'adhérents alors que le reste des participants ont suivi les travaux via visioconférence.

## Lausanne, capitale olympique polluée à la dioxine

**L**ausanne, la capitale cossue du sport olympique baignée par les eaux bleues du Léman, est confrontée à un problème inédit en Suisse: une pollution à la dioxine.

La quatrième ville du pays est victime des rejets toxiques d'un vieil incinérateur de déchets ménagers.

Mais la pollution avec ce produit chimique potentiellement très toxique quand il s'accumule -rendu tristement célèbre pendant la guerre du Vietnam et l'accident industriel de Seveso en Italie en 1976- a été découverte par hasard au début de l'année.

"Comme on n'a pas cherché les dioxines, on ne les a pas trouvées", les mesures étant concentrées sur la pollution de l'air et de l'eau, explique à l'AFP Natacha Litzistorf, conseillère municipale chargée de l'environnement.

Cette semaine les autorités ont révélé que la pollution est plus grave et plus étendue qu'on ne le pensait.

Une carte de la ville montre l'ensemble de la surface affectée: une sorte de losange d'une longueur de plus de 5 kilomètres en partant des rives du Léman vers le nord-est de la ville et d'une largeur de 3,6 kilomètres.

La zone de plus forte concentration (plus de 200 nanogrammes par kilogramme) couvre les hauteurs de Lausanne, autour de l'un de ses poumons verts, la forêt de Sauvabelin,

tout comme autour de la cathédrale. Un pic de 640 ng a été trouvé au centre-ville.

Des signes d'avertissement ont été placés sur les terrains de jeu et dans les parcs de la ville. Les parents d'enfants de moins de 4 ans ne doivent pas les laisser porter leurs mains à la bouche s'ils ont joué par terre.

Il est aussi recommandé de laver les fruits et légumes cultivés dans les jardins et de se laver les mains.

Les recommandations sont plus contraignantes dans les zones où le taux est supérieur à 100 ng/kg.

La dioxine se concentrant fortement dans les tissus animaux, il est recommandé de ne pas manger les poules qui y sont élevées ni de vendre leurs oeufs.

Les légumes racines doivent être pelés, les concombres, courgettes et autres courges sont considérés comme impropres à la consommation. Le coupable a été vite trouvé. L'usine d'incinération en fonction entre 1958 et 2005 et située au centre-ville.

"A l'époque on pensait que c'était beaucoup mieux de placer les usines d'incinération dans le centre-ville pour préserver justement l'agriculture dans les campagnes", explique Mme Litzistorf.

Entre 1958 et 1982, quand les filtres de l'incinérateur ont été mis aux

normes, l'usine d'incinération a craché de la dioxine sur ses environs.

Didier Burgi, qui a un potager, raconte que l'affaire a suscité bien des questions chez les gens qui cultivent leurs légumes depuis des années.

"Les courges, on ne va pas les consommer cette année. On n'en a pas beaucoup mais il y eu une information spécifique là-dessus et on ne va pas tenter le diable", confie-t-il.

Aux jardins familiaux du Château-lard, le taux de pollution est de moins de 20 ng et José Torres, qui y cultive un lopin ne compte pas renoncer. "Chez moi, je sais ce que je mange", lance-t-il, alors que "tout ce qu'on achète c'est plein de produits chimiques".

Jacqueline Felder, affiche la même détermination en travaillant son terrain où elle cultive des haricots, des épinards, des salades et des carottes, sous le soleil d'un après-midi d'octobre.

"Moi, ça fait 15 ans que je fais du jardin ici. Les gens ont tellement peur de tout maintenant", explique-t-elle, et d'ajouter: "Moi je suis paysanne, alors je suis très nature. C'est notre mère, la Terre. Respectez-la!".

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) note qu'une exposition brève de l'être humain à de fortes concentrations en dioxines peut entraîner des lésions dermiques et altérer le fonctionnement du foie. L'exposition de longue durée s'associe à une

dégradation du système immunitaire, du développement du système nerveux, du système endocrinien et des fonctions de reproduction.

Chez l'animal, l'exposition chronique aux dioxines entraîne plusieurs types de cancers.

Mme Litzistorf explique qu'à sa connaissance personne n'a encore fait état de problèmes de santé qui seraient liés à la pollution nouvellement découverte.

Et la question reste de savoir ce qu'il va falloir faire maintenant.

Est-il possible de nettoyer le sol sur une telle surface? "C'est la question que tout le monde se pose", reconnaît l'édile, mais aussi qui s'en chargerait, et aux frais de qui?

## Recettes

### Moussaka rapide



#### Ingrédients

- 400g Viande de bœuf hachée
- 400g Ratatouille
- 100g Parmesan
- 2 Aubergines
- 5cuil. à soupe Huile d'olive
- 1Oignon
- 20g Beurre
- 1Brin de romarin
- Sel
- Poivre
- Calories = Elevé

#### Étapes de préparation

Lavez les aubergines et coupez-les en tranches. Faites chauffer l'huile d'olive dans une

sauteuse et faites-y revenir les aubergines jusqu'à ce qu'elles soient fondantes. Salez et poivrez puis parsemez-les de romarin ciselé.

Faites réchauffer la ratatouille dans une casserole.

Épluchez et ciselez l'oignon. Faites-le revenir dans une poêle quelques min. Puis ajoutez la viande de bœuf. Lorsqu'elle est cuite, mélangez à la ratatouille.

Préchauffez le four à 210 °C.

Dressez la moussaka en alternant tranches d'aubergines et ratatouille au bœuf haché. Terminez par des tranches d'aubergines et enfournez 10 min après avoir parsemé de parmesan.

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**AGENCE URBAINE DE CASABLANCA**



AVIS DE VENTE SUR OFFRE DE PRIX

**L'Agence Urbaine de Casablanca** met en vente, sur offre de prix, les locaux commerciaux issus du centre commercial Nouaceur, situé en plein cœur du **Pôle Urbain de Nouaceur**, dans une zone engagée en habitat type villa, habitat collectif (R+5) et logements économiques et desservie en équipements sociaux et éducatifs.





- BOUTIQUES
- GALERIE COMMERCIALE
- SERVICES

<b>Galerie à l'étage</b>	<input type="checkbox"/> Grands magasins et plateaux de surfaces variables de 74 à 360 m <sup>2</sup> accueillant des activités non salissantes. <input type="checkbox"/> Locaux commerciaux de surfaces variables de 23 à 44 m <sup>2</sup> pouvant accueillir des activités non salissantes.
<b>Galerie au RDC</b>	<input type="checkbox"/> Boutiques de surfaces variables de 14 à 87 m <sup>2</sup> et pouvant accueillir des activités non salissantes.
<b>Galerie commerciale</b>	<input type="checkbox"/> Grande surface de 2203 m <sup>2</sup> .

Retrait des dossiers de candidature

Au service commercial de l'Agence Urbaine de Casablanca, sis au **10 Immeuble LINAT Bd. Rachidi Casablanca** ou sur site web [www.auc.ma](http://www.auc.ma)

Dernier délai de dépôt des plis

Les plis doivent être déposés contre récépissé à l'Agence Urbaine de Casablanca au plus tard le **Mercredi 17/11/2021, à 12 h 00.**

Pour plus d'information, contacter le Service commercial de l'Agence Urbaine de Casablanca  
 18, Bd. Rachidi - Casablanca Tél 05-22-29-57-03/04 / 06-06-69-91-98 Fax: 05-22-22-33-32